

Étude sur la situation
socio-économique des auteurs
et autrices de livres en Fédération
Wallonie-Bruxelles

AVANT-PROPOS	8
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	10
INTRODUCTION	
1. Enjeux de l'étude	15
2. Impulsion, et pilotage de l'étude selon la convention liant l'asbl Bela et la Fédération Wallonie-Bruxelles	15
3. Contours de l'étude	16
4. Profil des répondant-es de l'étude	18
PREMIÈRE PARTIE	
1. La polyactivité et le polygenre	25
2. Le temps de la création	26
3. Les réseaux sociaux et le numérique	27
4. Les revenus	28
DEUXIÈME PARTIE	
1. La filière du livre	35
2. Les associations professionnelles, sociétés de gestion, bureaux sociaux	36
3. Les maisons d'édition	37
4. Les pouvoirs publics	38
5. Les agents littéraires ou artistiques	40
6. Les écoles, bibliothèques, centres culturels, librairies	41
TROISIÈME PARTIE	
1. Les chiffres	45
2. La parole des auteurs et des autrices	46
3. Parcours d'auteur-trice en Fédération Wallonie-Bruxelles	48
4. Être respecté-e en tant qu'auteur-trice en Fédération Wallonie-Bruxelles	54
5. Améliorer les soutiens et les aides aux auteur-trices	62

Derrière chaque livre, chaque bande dessinée, chaque roman, chaque poème, il y a une autrice ou un auteur. S'assurer qu'ils et elles puissent vivre dignement de leur travail est fondamental. Pourtant, nous le savons, les professionnels du livre sont encore trop souvent exposés à la précarité, et au premier chef, les autrices et les auteurs.

Parmi les objectifs prioritaires du contrat pour la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles, lancé en 2022 et qui vise à mieux coordonner les politiques en faveur du secteur du livre et de la lecture, figure notamment l'intégration de bonnes pratiques en termes de juste rémunération et de reconnaissance du travail de chaque acteur de la filière.

Plusieurs mesures sont destinées à rencontrer ces objectifs, dont la réalisation de la présente étude sur la situation socio-économique des autrices et des auteurs de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La publication de cette étude financée dans le cadre du contrat pour la filière du livre permet de fournir un état des lieux réaliste des conditions de travail de nos créatrices et créateurs. Elle offre une photographie objective des fragilités structurelles du secteur, destinée à nourrir l'adaptation des dispositifs de soutien actuellement mis en œuvre, notamment dans le cadre du futur décret langues, lettres et livre en cours de rédaction, mais aussi, de manière plus générale, dans l'élaboration des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je remercie tout particulièrement l'asbl Bela qui a piloté le projet, avec le soutien de la Scam, de la SACD mais aussi de l'ensemble du comité d'accompagnement – l'Association Royale des Écrivains et Artistes de Wallonie, l'ABDIL, la Sabam, l'Association des écrivains belges de langue française et le Service général des Lettres et du Livre de la FWB – ainsi que les chercheuses de l'UCLouvain, qui n'ont pas ménagé leur investissement pour mener à bien ce projet.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Bénédicte Linard
Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le présent rapport est le résultat d'une étude, inédite à cette échelle, sur les auteurs et autrices de livre en Fédération Wallonie-Bruxelles (Fédération Wallonie-Bruxelles), visant à établir un premier état des lieux de leurs caractéristiques socio-économiques et de la diversité de leurs activités professionnelles et de leurs revenus (nature, structure, montant).

L'asbl Bela, pilote du projet, remercie très vivement toutes les personnes, et tout particulièrement, les nombreux auteurs et autrices ayant accepté de répondre au questionnaire, ainsi que toutes les organisations et institutions, notamment la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Général des Lettres et du Livre, qui ont permis et ont collaboré à la préparation, la réalisation, la rédaction, la publication et la diffusion de cette étude.

Le rapport est présenté selon la structure suivante :

Une introduction reprend l'historique de l'étude, ses objectifs et sa méthodologie, dont l'élaboration du questionnaire, et présente les multiples parties prenantes tout au long du processus de travail. L'introduction présente aussi le profil des répondant-es (genre, âge, statut, emploi, nationalité/lieu de résidence, formation, domaine d'activité, publications, etc.).

Les chapitres suivants forment la partie centrale de ce rapport et proposent une analyse des résultats selon diverses thématiques.

Le premier chapitre décrit la situation de l'auteur·trice en 2019 (organisation de ses activités, revenus, temps de création, moyens de promotion). Le second est consacré aux relations entre l'auteur·trice et ses partenaires. Le troisième est consacré au regard porté par l'auteur·trice sur son activité. Cette troisième partie sera centrée essentiellement sur la parole des auteur·trices via des citations provenant des questions ouvertes de l'étude.

Ce rapport se veut un outil pratique à destination des différents pouvoirs publics, mais également à destination de tous les acteurs et actrices de la filière du livre en Belgique francophone (auteur·trices d'abord, mais aussi associations professionnelles, maisons d'édition, librairies, bibliothèques, etc.).

> Une enquête ouverte à tou-tes les **auteur·trices de livres de Fédération Wallonie-Bruxelles était disponible en ligne du 28 mai au 27 juin 2021** et a été diffusée via différents canaux du secteur du livre, afin d'obtenir une participation aussi large que possible. **485 enquêtes** ont été analysées pour ce rapport, avec un nombre de réponses qui peut varier par question.

> 56% des répondant·es sont des hommes, 68% ont plus de 46 ans et 43% résident à Bruxelles. 77% étaient actif·ves dans l'écriture de textes entre 2014 et 2019, 30% dans l'écriture de textes illustrés, 25% dans l'illustration, 17% dans le dessin de bande dessinée, 14% dans le graphisme et 12% dans la traduction/adaptation.

> 24% des auteur·trices indiquent un revenu net mensuel inférieur à 1 000 €, toutes sources de revenus confondues en 2019, tandis que **66% déclarent avoir perçu moins de 500 € mensuels nets de leur activité d'auteur·trice en 2019.**

> Ces revenus proviennent de sources hétérogènes. 55% des répondant·es retirent plus d'un quart de leur revenu des droits d'auteur. Cette proportion est de 37% pour les rémunérations pour une publication ou création éditoriale et 21% pour les rémunérations pour des interventions publiques.

> Pour ces dernières, **68% ont participé à au moins un événement en 2019 sans être rémunéré·es**, avec des rémunérations forfaitaires qui peuvent varier fortement selon le type d'événement (dédicace, intervention en bibliothèque, école, festival, etc.).

> Deux dimensions qui ressortent de l'enquête sont la **polyactivité**¹ et la pratique du **polygenre**². En termes d'activité, 44% mentionnent entre 2 et 6 activités d'auteur·trice sur la période considérée. En prenant en compte les autres activités artistiques (mentionnées par 38%) et les autres activités non-artistiques (27%), **deux tiers des répondant·es (67%) mentionnent plusieurs activités, quelles qu'elles soient.** En termes de genres éditoriaux, 40% mentionnent avoir publié dans plusieurs genres en dehors de « Revue, presse ».

> La question du temps disponible pour la création revient fréquemment dans les commentaires ouverts, avec 19% des commentaires sur les difficultés mentionnant cet aspect. L'activité de création n'occupe pas la plus large part dans l'agenda : **seuls 21% estiment avoir consacré plus de la moitié de leur temps à leur activité de création en 2019.** De plus, 70% des polyactif·ves indiquent ne pas consacrer le plus de temps à l'activité à laquelle ils et elles souhaiteraient en consacrer le plus.

> Trois des dimensions mentionnées sont liées entre elles et ressortent des résultats quantitatifs de l'étude tout comme des commentaires ouverts : des proportions importantes de répondant·es n'obtiennent pas un revenu permettant de vivre de leur activité d'auteur·trice, ce qui peut mener à une polyactivité parfois non choisie et restreindre le temps consacré à la création.

> **Plus de 80% des répondant·es utilisent des outils numériques ou réseaux sociaux** dans le cadre de leur activité et 35% en utilisent 4 ou plus. Ces outils servent principalement à la promotion (82%) et aux contacts avec leur public (79%).

> Les auteur·trices sont en contact avec une variété d'interlocuteur·trices. Lorsqu'ils ou elles ont besoin d'informations sur leur activité, **48% se tournent vers une société de gestion de droits, 43% vers une maison d'édition et 42% vers d'autres auteur·trices.** La majorité des auteur·trices entretiennent des bonnes ou très bonnes relations avec leurs associations professionnelles, leur maison d'édition principale ou leur bureau social, mais certains commentaires ouverts font état de plus de difficultés.

> 24% ont une bonne ou très bonne relation avec les pouvoirs publics. **40% ont indiqué avoir déjà bénéficié d'un soutien public en général et 26% d'une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.** Parmi les répondant·es n'ayant pas obtenu de bourse, 43% affirment ne pas être suffisamment informé·es par rapport à ces aides et 17% estiment la procédure trop complexe.

> En termes de diffusion, une majorité de répondant·es semble bien informée par rapport au référencement de leurs publications sur Internet (63% d'accord), sur les réseaux sociaux (62%) ou en bibliothèque (56%), mais **le niveau d'information semble plus faible par rapport aux ventes en librairie, foire ou festival et en ligne**, avec plus de 20% de « Je ne sais pas » pour les affirmations correspondantes.

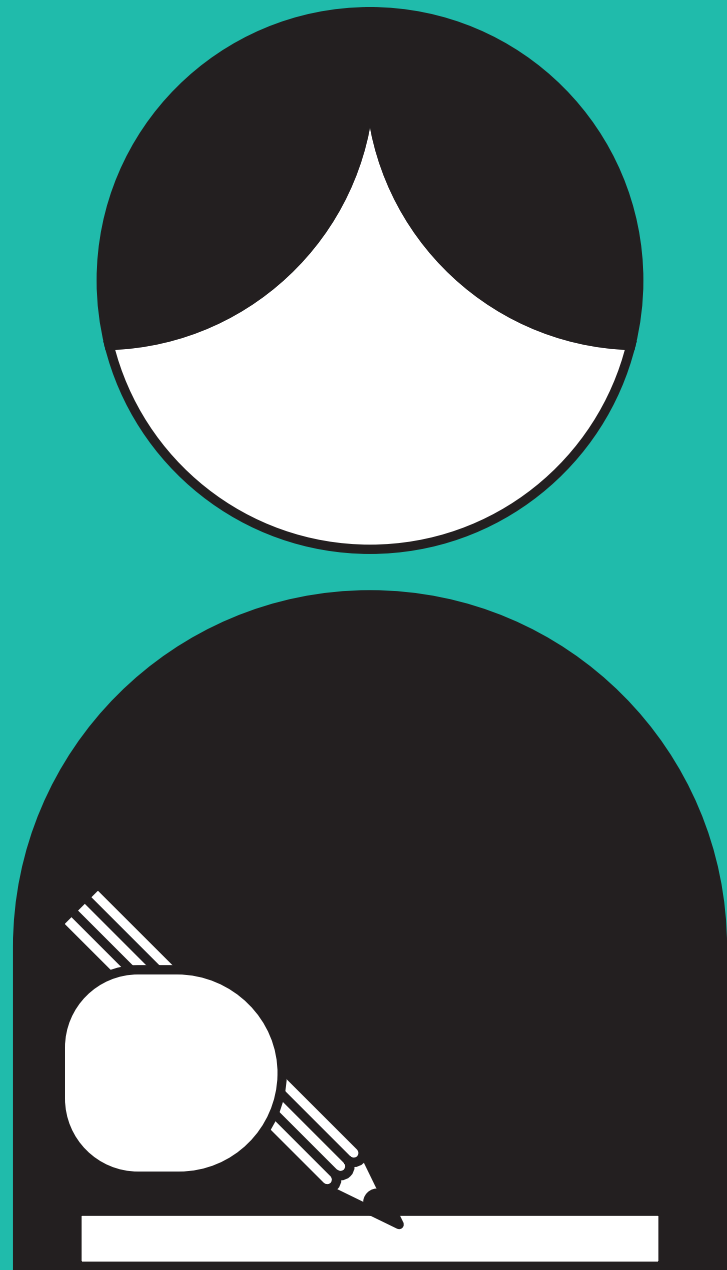
> **24 % des répondant·es estiment avoir été discriminé·es dans leur activité d'auteur·trice.** Les discriminations mentionnées le plus fréquemment sont liées au statut d'auteur·trice, suivi du genre.

> En plus du temps, déjà mentionné, la deuxième thématique qui revient fortement dans les commentaires ouverts est en effet le statut. De nombreux commentaires font état d'un **manque de reconnaissance et de visibilité de l'activité d'auteur·trice**, tant auprès des institutions, des acteurs et actrices de la filière du livre ou de l'entourage et de la société.

> Cependant, lorsque les auteur·trices peuvent résumer leur activité en quelques mots, c'est la **passion** qui est mentionnée le plus fréquemment, une motivation à continuer son activité même lorsqu'elle reste peu reconnue ou précaire.

1 Polyactif·ve : auteur·trice qui pratique au moins une autre activité rémunératrice en plus de son travail de création.

2 Polygenre : auteur·trice qui publie des ouvrages appartenant à des genres éditoriaux différents.



Introduction

« La pandémie a mis en lumière et amplifié des fragilités dans notre société. Si l'ensemble de la chaîne du livre a souffert de cette crise, les autrices et les auteurs ont particulièrement été mis en difficulté. Des mesures de soutien ont été élaborées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant la question des fragilités structurelles du secteur mérite que nous y apportions des réponses. Pour y parvenir, il est nécessaire d'objectiver la réalité, c'est à cela que s'attache aujourd'hui cette étude sur les conditions de travail des autrices et des auteurs. »

Bénédicte Linard, Ministre de la Culture

1.

ENJEUX DE L'ÉTUDE

La situation socio-professionnelle des auteur-trices de livres en Belgique francophone est mal connue. Cette lacune pèse sur la juste formulation des actions publiques, professionnelles ou inter-professionnelles, alors que la situation d'autres professions de la filière paraît mieux connue.

Rappelons que des **études similaires ont déjà été menées en France**, qu'il s'agisse du livre en général, ou d'un secteur précis comme la BD et qu'elles ont révélé leur importance, à tout le moins pour objectiver les termes des débats et les réflexions prospectives.

La crise de la COVID-19 a renforcé encore l'utilité de disposer d'une vision étayée par des chiffres afin de calibrer au mieux les actions nécessaires, dont l'urgence s'est accrue.

Le rapport qui suit se veut inclusif et vise à établir, pour la première fois en Belgique francophone, **un état des lieux objectif et réaliste des caractéristiques socio-économiques des auteur-trices**, de la diversité et de la complexité de leurs activités professionnelles et de leurs revenus (nature, structure, montant...). Autant d'informations structurellement manquantes dans une démarche d'adaptation des politiques d'accompagnement et de soutien aux auteur-trices, y compris sur le plan international.

Les données recueillies permettent également d'alimenter les réflexions au sujet de futures études, à propos par exemple de la pratique de l'autoédition.

Ces données pourront donc être réactualisées de façon périodique, avec d'éventuels nouveaux indicateurs.

2.

IMPULSION ET PILOTAGE DE L'ÉTUDE SELON LA CONVENTION LIANT L'ASBL BELA ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

L'asbl Bela, qui œuvre pour la promotion des auteur-trices et la défense de leurs intérêts, a proposé et a été soutenue pour la réalisation de cette étude par le Service général des Lettres et du Livre (SGLL) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce projet a été mené à bien collectivement, avec la collaboration des principales fédérations professionnelles et organisations d'auteur-trices du secteur du livre : l'asbl Auteur-trices de la Bande Dessinée et de l'Illustration (ABDIL), la Société belge des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs (Sabam), l'Association des Écrivains Belges de langue française (AEB) et l'Association Royale des Écrivains et Artistes de Wallonie (AREAW).

Le projet a été mené en partenariat avec la plateforme de Support en méthodologie et calcul statistique (SMCS, LIDAM) de l'UCLouvain. Cette dernière a été garante de la méthodologie, de l'analyse et du traitement anonymisé des données personnelles.

Objectifs

L'étude vise à établir un état des lieux de la situation des auteurs et autrices en Fédération Wallonie-Bruxelles, en cernant leurs caractéristiques socio-économiques et la diversité de leurs activités professionnelles et de leurs revenus (nature, structure, montant).

Période de référence

La pandémie de la COVID-19 a entraîné des bouleversements exceptionnels qui se sont répercutés notamment sur les années 2020 et 2021. Poser des questions sur 2020 n'aurait donc pas permis d'obtenir une représentation réaliste de la situation habituelle des auteur-trices de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De nombreux événements, festivals, foires, salons n'ont pas pu se tenir à cette période, et l'accès aux écoles pour des rencontres ou des ateliers était également suspendu, pour ne citer que ces aspects.

L'année de référence choisie pour l'étude est donc la dernière année d'activité pouvant être considérée comme normale, soit 2019.

Pour mesurer une évolution dans l'activité et la situation des répondant-es, que ce soit en matière de publications ou de revenus, le questionnaire a inclus les 5 années précédentes, soit 2014-2019. Cette période sert donc de référence pour la comparaison ou la contextualisation de données.

Certaines questions étaient également formulées au présent (situation au moment de la collecte de données) ou faisaient référence à l'ensemble de la carrière des répondant-es.

Méthodologie

Le questionnaire sur lequel se base le rapport était ouvert à tou-tes les auteur-trices de livres de Fédération Wallonie-Bruxelles, quels que soient le nombre de leurs publications, leur(s) domaine(s) de création, leur(s) pratique(s), le temps consacré à l'écriture, l'ancienneté de leur activité, et que celle-ci soit principale ou secondaire.

La définition d'auteur-trice est ici à prendre au sens large : créateur-trices d'œuvres originales d'écritures (fiction, non-fiction, poésie, sciences humaines et sociales, ouvrages parascolaires, etc.) et graphiques (dessins, illustrations, BD).

Lors de la diffusion du questionnaire, l'asbl Bela en tant que pilote a fait face à **une difficulté fondamentale : la population visée n'a jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif** et son profil global est peu connu. Il n'existe, par exemple, pas de données exhaustives indiquant la répartition par genre, province ou âge des auteur-trices en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'accent a donc été mis sur la diffusion de l'enquête via des canaux variés afin d'atteindre une proportion aussi importante que possible de cette population. Il n'est cependant pas possible de vérifier la représentativité de l'échantillon obtenu (les personnes ayant participé à l'enquête) par rapport à la population totale visée (toutes les personnes qui auraient pu y participer étant donné leur profil).

Élaboration du questionnaire

Le rapport se nourrit des réponses apportées à un **questionnaire consultable uniquement en ligne** entre le 28 mai et le 27 juin 2021, soit une durée de 30 jours.

Ce questionnaire a été élaboré en partenariat avec le SMCS (UCLouvain), et avec les apports techniques et professionnels du comité d'accompagnement.

Un groupe test d'une vingtaine d'auteur-trices de parcours et de répertoires différents a été constitué au printemps 2021 afin de vérifier la cohérence et la pertinence des questions posées.

La diffusion du questionnaire s'est effectuée via les différentes fédérations professionnelles et les partenaires du secteur du livre, tels qu'*Objectif plumes*, *Le Carnet et les Instants*, *Belanews*, etc. afin d'atteindre le plus d'auteur-trices possible.

Le questionnaire diffusé était divisé en quatre parties :

- A) Votre profil ;
- B) Votre activité d'auteur ou d'autrice de livre ;
- C) Vos revenus ;
- D) Le regard que vous portez sur votre activité d'auteur ou d'autrice de livre.

Selon le profil et les réponses, certaines questions étaient ou non apparentes (filtres conditionnels), afin que le questionnaire soit aussi concis et pertinent que possible. Certains résultats sont donc présentés pour le sous-groupe qui a répondu à la question, plutôt que pour l'ensemble des participants. Par exemple, les rémunérations pour des événements sont présentées pour les personnes qui ont participé à des événements de ce type et ont indiqué avoir été rémunérées.

Certaines réponses étaient obligatoires, tandis que d'autres étaient facultatives. Le nombre de réponses par question peut donc varier si des personnes ont choisi de ne pas répondre à une question facultative.

Plusieurs types de questions étaient posées : questions ouvertes et fermées, à choix unique et à choix multiple, etc. Pour ces dernières, le total des pourcentages peut donc dépasser 100%. Le

questionnaire incluait également des questions ouvertes offrant la possibilité de compléter les réponses fermées par des commentaires. Les auteur-trices avaient aussi la possibilité de se positionner pour certaines questions via un champ « Autre ».

Les commentaires recueillis sont très riches. Certains de ces verbatims sont repris dans ce document afin d'illustrer les résultats quantitatifs ou d'apporter un éclairage complémentaire sur certaines thématiques abordées. Ils ont été retenus pour les questions qu'ils posent, les propositions qu'ils avancent, les situations qu'ils évoquent ou dénoncent. Ils ponctuent cette étude chiffrée, qui dresse un portrait collectif, de paroles individuelles.

Mobilisation des auteurs et des autrices

Le présent rapport s'appuie sur un total de 485 réponses.

Sur ce nombre, 441 questionnaires étaient complets et 44 étaient suffisamment complétés pour être conservés (complétion des 3 parties sur les 4 que comprenait le questionnaire).

Le très bel accueil de l'enquête doit ici être souligné. Parmi les auteur-trices ayant rempli le questionnaire jusqu'au bout (20 à 30 minutes), 58% ont accepté d'être contacté-es ultérieurement pour des précisions éventuelles ; un pourcentage assez important pour être mentionné ici.

À titre de comparaison, l'enquête « quantitative sur les activités et revenus connexes des auteurs du livre » coordonnée par la FILL en 2015 dans douze régions françaises et reprise dans l'étude du CNL en 2017, a obtenu 1 549 réponses³.

Ce résultat révèle une volonté et une nécessité de la part des auteur-trices de communiquer à propos de leur situation. Cette attitude proactive se marque également par la communication d'informations relatives aux revenus, un sujet généralement tabou.

PROFIL DES RÉPONDANT-ES DE L'ÉTUDE

Si le questionnaire a été largement diffusé afin d'inclure le maximum d'auteur-trices, l'étude vise un **public actif et le plus diversifié possible de professionnelles** ayant publié au moins un ouvrage entre 2014 et 2019 et susceptible de rentrer dans les critères d'attribution des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, ces critères sont : avoir publié au moins un ouvrage littéraire à son nom auprès d'un éditeur répondant aux critères de la Charte relative à l'édition professionnelle et être belge ou résider en Belgique depuis 5 ans. À noter que 98% des répondant-es de l'étude sont éligibles d'après les critères de nationalité et/ou résidence.

En croisant les domaines d'activité en 2014-2019 et les publications, trois sous-groupes ont pu être identifiés parmi les répondant-es :

- > Fiction : les 293 personnes actives en 2014-2019 qui ont publié en Fiction ;
- > BD : les 105 personnes actives en 2014-2019 qui ont publié en BD et roman graphique ;
- > Jeunesse : les 94 personnes actives en 2014-2019 qui ont publié en Jeunesse.

Certaines différences notables par sous-groupes sont mentionnées dans la suite du rapport. Il est important de rappeler qu'une même personne peut appartenir à plusieurs groupes, comme expliqué dans la section sur le polygenre.

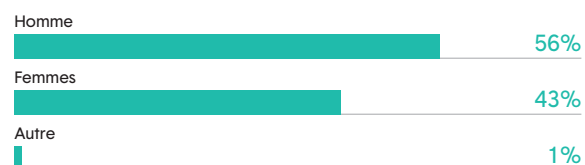
Genre, âge et statut

Notre échantillon comprend une **proportion plus forte d'hommes (56%) que de femmes (43%)**, avec 1% de réponses « Autre ». Nous trouvons en Fiction une courte majorité d'hommes (55%), en Jeunesse une très courte majorité de femmes (51%) et en BD une forte majorité d'hommes (76%).

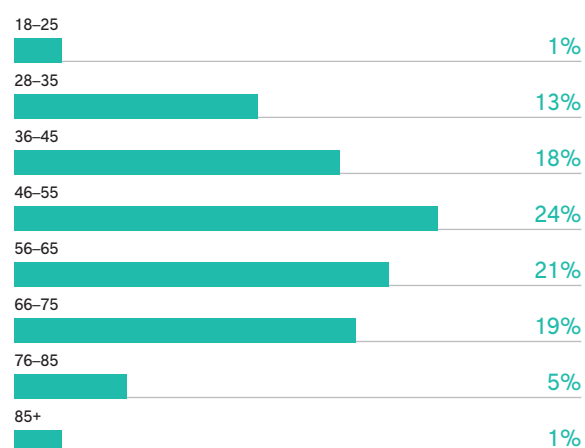
La majorité de l'échantillon se situe entre 26 et 75 ans (94%). La catégorie d'âge la plus représentée est celle des 46-55 ans (24%), suivie des 56-65 ans (21%) et talonnée par les 66-75 ans (19%).

En l'absence d'informations exhaustives sur les auteur-trices en Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'est pas possible d'écarter l'hypothèse que la population des auteurs et autrices puisse être plus âgée que la population belge francophone en général. Il est cependant possible que les auteur-trices des catégories d'âge les plus représentées aient plus vu l'intérêt à communiquer leur expérience, se soient estimé-es plus légitimes pour le faire ou aient eu plus de temps pour participer à l'étude en raison d'un statut de (pré)pensionné-e.

Vous êtes N=484



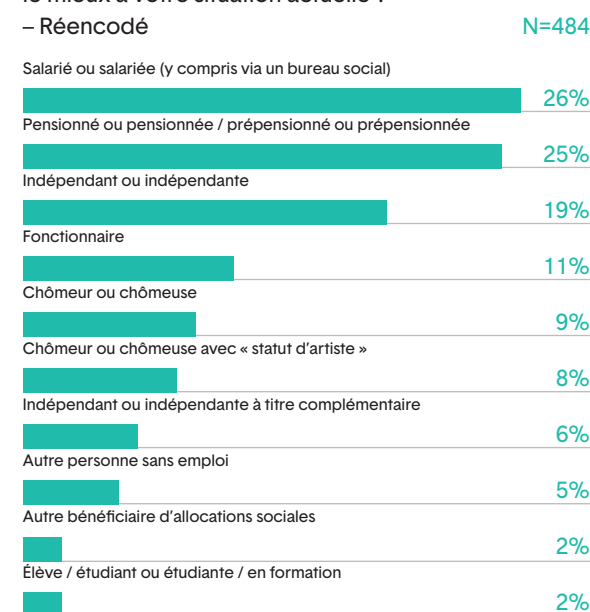
Quel est votre âge ? N=484



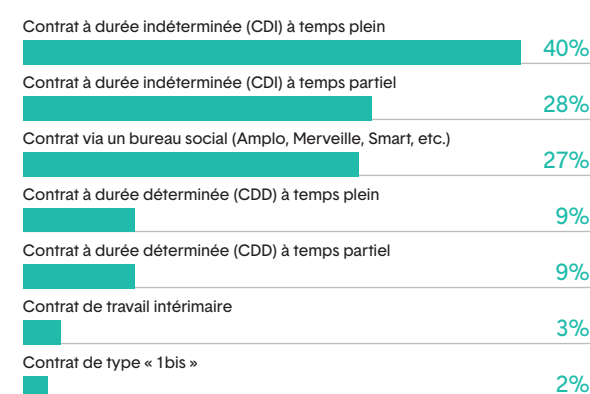
« Dans l'idéal, un système de salariat à temps plein ou partiel à la manière de ce qui existe en Flandre devrait être développé. De manière générale, les autrices et auteurs ne possèdent aucune existence juridique, sociale ou fiscale. Il faudrait que ce soit remédié, mais d'une manière qui ne porte pas atteinte à leurs revenus déjà fragiles. »

(homme, 18-45 ans⁴)

Parmi ces catégories, lesquelles correspondent le mieux à votre situation actuelle ?



Sous quel/quels type(s) de contrat exercez-vous votre activité salariée ? Veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes N=127



L'échantillon se panache entre différents statuts⁵ : 26% des auteur-trices qui ont participé à l'étude sont salarié-es, 19% sont indépendant-es et 11% fonctionnaires.

Notons également une forte représentation des personnes pensionnées ou prépensionnées (25%). Ce résultat est à mettre en lien avec les catégories d'âge les plus représentées dans l'enquête.

9% des personnes interrogées sont au chômage et 8% au chômage « avec statut d'artiste ». 2% sont quant à eux et elles bénéficiaires d'autres allocations sociales.

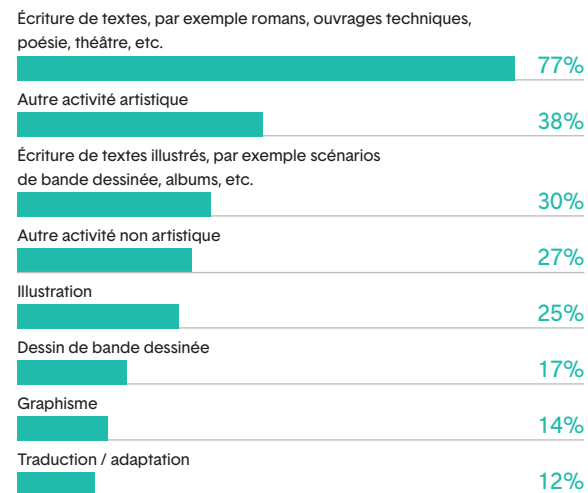
Un grand nombre (40%) des personnes salariées travaille sous contrat à durée indéterminée à temps plein. Une proportion plus faible (28%) travaille sous contrat à durée indéterminée à temps partiel. 27% mentionnent un contrat via un bureau social et 2% un contrat de type « 1bis ».

D'autre part, l'on peut se demander si l'âge moyen de l'échantillon, assez élevé, n'inclut pas davantage d'auteur-trices ayant trouvé un moyen de combiner leur activité principale et leur activité secondaire et moins d'auteur-trices plus jeunes au statut plus précaire. Pour autant, les commentaires ouverts portent également le témoignage de situations précaires et d'une recherche de moyens pour y remédier.

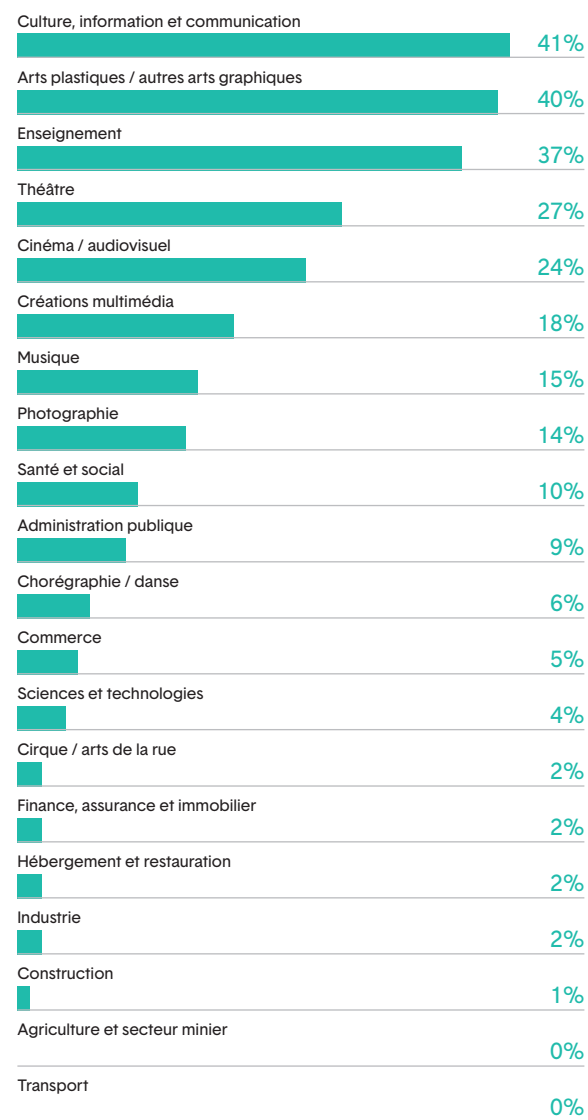
⁴ Toutes les citations mises en exergue proviennent des questions ouvertes de l'étude.

⁵ La question concernant les statuts était à choix multiple, une même personne peut appartenir à différentes catégories.

Veillez sélectionner ci-dessous tous les domaines dans lesquels vous avez été actif ou active entre 2014 et aujourd'hui : **N=484**



Dans quel/quels secteur(s) avez-vous été actif ou active entre 2014 et aujourd'hui ? – Réencodé **N=243**



Activités

En termes de domaines d'activité entre 2014 et 2019, la grande majorité (77%) des répondant-es à l'enquête mentionne l'écriture de textes, (roman, ouvrages techniques, poésie, théâtre, etc.), 30% l'écriture de textes illustrés, 25% l'illustration, 17% le dessin de bande dessinée, 14% le graphisme et 12% la traduction/adaptation. Ces résultats ne reflètent pas forcément la composition de la population car certaines catégories d'auteurs et autrices peuvent plus facilement s'être senti-es concerné-es par l'étude.

Respectivement 38% et 27% des répondant-es mentionnent une autre activité artistique ou non artistique. Ces activités sont pour la plupart dans des domaines liés à la création ou la culture, potentiellement proches des centres d'intérêt des auteurs et autrices. Sur les 243 répondant-es qui ont mentionné d'autres activités (artistiques ou non), 41% travaillaient dans le secteur de la culture, de l'information et de la communication, 40% dans les arts plastiques et graphiques et 37% dans l'enseignement.

Entre 14% et 27% mentionnent différents secteurs artistiques, tels que le théâtre, le cinéma, le multimédia, la musique ou encore la photographie. Les autres secteurs sont mentionnés par 10% des répondant-es ou moins.

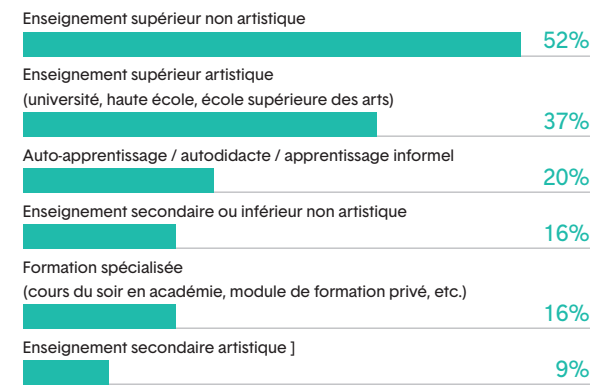
Les pourcentages indiqués nous apprennent que la passion (mot-clé issu des commentaires ouverts) amène les auteur-trices à ne pas s'éloigner de leurs centres d'intérêt et à chercher un emploi qui touche, de près ou de loin, à leur désir de création, d'écriture ou de recherche. La diversité des domaines abordés indique une vitalité, mais aussi l'existence de compétences multiples permettant de passer d'un univers à l'autre.

Nationalité et lieu de résidence

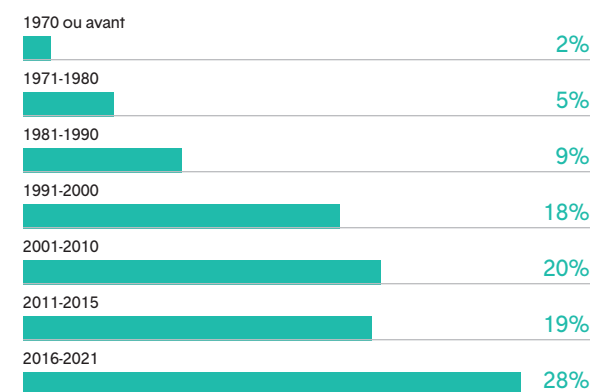
La grande majorité (87%) des personnes ayant répondu est de nationalité belge. Parmi les autres nationalités représentées, la quasi-totalité (91%) des auteur-trices de nationalité étrangère réside en Belgique depuis plus de cinq ans. Cela posé, il est également intéressant de souligner que **43% des répondant-es résident à Bruxelles**, 17% en province de Liège et 11% en Brabant wallon. Ces chiffres témoignent d'une concentration des répondant-es dans la capitale : il est possible que les auteur-trices d'autres provinces ou grandes villes de Wallonie soient sous-représenté-es par rapport à leur population.

Rappelons cependant que la cartographie de la filière du livre à Bruxelles et en Région wallonne établie en 2021 par le Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée (SEGEFA)

Quel/quels type(s) de formation(s) avez-vous suivi(s) ? **N=484**



En quelle année avez-vous perçu pour la première fois des revenus de votre activité d'auteur ou autrice de livre ? Veuillez entrer une année ou cocher « Je n'ai encore jamais perçu de revenus » **N=397**



de l'ULiège a souligné que : « La répartition géographique des auteur-trices affilié-es à la Scam [principale source de données de cette étude] présente une logique urbaine. En effet, la majorité réside dans les principales agglomérations et se concentre le long du sillon Sambre-et-Meuse et à Bruxelles. L'effet de métropolisation de Bruxelles est d'ailleurs particulièrement visible : la capitale accueille le plus grand nombre d'auteur-trices et a le nombre d'auteur-trices par habitant le plus élevé parmi les provinces et régions étudiées⁶. »

Formation

Les répondant-es à l'enquête sont majoritairement (52%) issus de l'enseignement supérieur non artistique, mais une large proportion (37%) a suivi un cursus supérieur artistique (haute école, université...). Un cinquième des auteur-trices (20%) mentionne un apprentissage autodidacte ou informel. Une étude plus précise pourrait être envisagée afin de mieux analyser ces profils. À noter qu'en Jeunesse, la majorité des répondant-es a une formation supérieure artistique (57%).

Publications

Le questionnaire demandait aux auteurs et autrices d'indiquer s'ils ou elles avaient déjà publié un ouvrage via l'un des 3 modèles suivants :

- > L'édition à compte d'éditeur : « l'éditeur ou l'éditrice endosse seul-e le risque financier lié à la fabrication, la promotion et la diffusion du livre »
- > L'autoédition : « l'auteur ou autrice devient un-e véritable entrepreneur ou entrepreneuse et assume toutes les étapes d'écriture, de fabrication, d'impression, de promotion et de vente du livre »
- > L'édition à compte d'auteur : « l'éditeur ou l'éditrice se place en prestataire de service en assurant la partie technique de l'édition et de la diffusion en dehors du choix éditorial proprement dit, et en laissant les frais d'impression et de publicité du livre à la charge de l'auteur ou autrice »

Sur base de ces définitions, 87% des répondant-es indiquent avoir publié à compte d'éditeur, 22% en autoédition et 11% à compte d'auteur⁷.

35% mentionnent avoir publié plus de 10 ouvrages dans au moins un des 8 genres proposés (Fiction, Jeunesse, BD et roman graphique, etc.).

Parmi les 397 répondant-es qui ont mentionné une année, 28% ont perçu un premier revenu lié à leur activité d'auteur ou autrice entre 2016 et 2021 et 19% entre 2011 et 2015. Quel que soit l'âge ou le statut des répondant-es, presque la moitié est donc entrée dans la profession assez récemment.

⁶ Voir Pour une structuration de la filière du livre (et au-delà) – État des lieux socio-économique, recherches et concertations, Appel à projets « Rayonnement Wallonie » ST'ART à destination des ICC, PILEn, mars 2022, p. 24.

⁷ Il s'agit d'une question à choix multiple, une même personne peut avoir publié de plusieurs manières.



L'auteur, l'autrice et sa situation en 2019

Comment s'organise l'activité des auteurs et autrices ?

Quelle est la nature de leurs revenus ?

Combien de temps est consacré à leur activité ?

Quels sont leurs moyens de promotion ?

Le profil des auteur·trices qui ont répondu à l'enquête étant cerné, ce chapitre aborde leurs activités et leurs revenus.

Les interrogations portaient notamment sur les sujets suivants :

Quelle proportion de leur temps les auteur·trices peuvent-ils/elles consacrer à la création ?

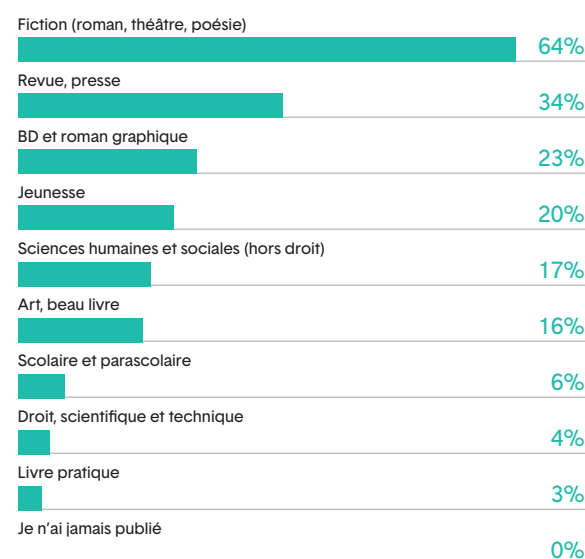
Comment s'organisent-ils/elles ?

Quelle est la nature et la provenance de leurs revenus ?

1.

LA POLYACTIVITÉ ET LE POLYGENRE

Dans quels genres éditoriaux avez-vous publié, à titre individuel ou collectif, en numérique ou en papier, depuis le début de votre activité d'auteur ou autrice ? N=466



L'un des principaux points qui ressort de l'enquête est la **polyactivité⁸ des auteur·trices, voire même une pratique du polygenre⁹**. En effet, les personnes ayant répondu sont rarement actives dans un genre littéraire unique, ou dans une unique activité.

En termes d'activité, 55% des auteur·trices mentionnent une seule activité d'auteur·trice entre 2014 et 2019 et 1% n'était pas actif·ves. 44% mentionnent entre 2 et 6 activités d'auteur·trice sur la période considérée.

En prenant en compte les autres activités artistiques (mentionnées par 38%) et les autres activités non-artistiques (27%), seulement **un tiers des répondant·es (33%) mentionne se consacrer à une seule activité, quelle qu'elle soit**.

Cependant, à y regarder de plus près, ils et elles mentionnent des pourcentages de temps important consacrés à d'autres activités, voire plusieurs statuts ou emplois dans d'autres réponses. Cet aspect pourrait faire l'objet d'études complémentaires, pour mieux comprendre l'ambiguïté entre profession principale et profession secondaire.

En termes de genres éditoriaux, les auteur·trices ont indiqué dans quel(s) genre(s) ils ou elles ont publié depuis le début de leur activité. 40% mentionnent plusieurs genres en dehors de « Revue, presse », confirmant l'aspect polygenre de leur activité.

64% d'auteur·trices indiquent avoir publié en fiction (roman, théâtre, poésie) et 34% en revue ou presse. Cette dernière proportion est encore plus importante pour les auteur·trices Jeunesse (41%) et BD (52%).

23% des auteur·trices ont publié en BD et roman graphique et 20% en jeunesse, 17% en sciences humaines et sociales (hors droit) et 16% en art et beau livre.

Dans le cas d'une activité créatrice, celle-ci est souvent féconde : 35% des répondant·es rapportent plus de 10 publications dans au moins un des 8 genres principaux (hors presse) depuis le début de leur activité d'auteur·trice.

De plus, si pour 34% des répondant·es, le nombre des publications est resté stable entre 2014 et 2019, il a (légèrement ou fortement) augmenté pour 42% d'entre eux et (légèrement ou fortement) diminué pour les 23% restants.

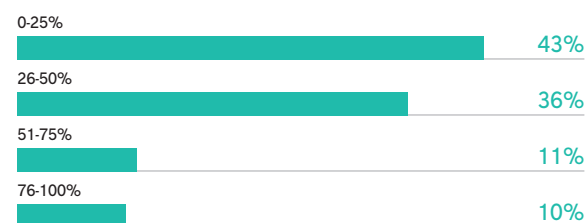
⁸ Polyactif·ve : auteur·trice qui pratique au moins une autre activité rémunératrice en plus de son travail de création.

⁹ Polygenre : auteur·trice qui publie des ouvrages appartenant à des genres éditoriaux différents.

LE TEMPS DE LA CRÉATION

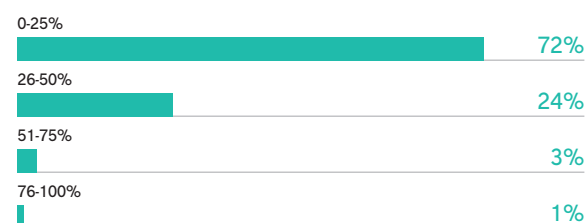
Activités de création en tant qu'auteur ou autrice - Quelle proportion de votre temps avez-vous consacrée aux activités suivantes en 2019 ?

N=475



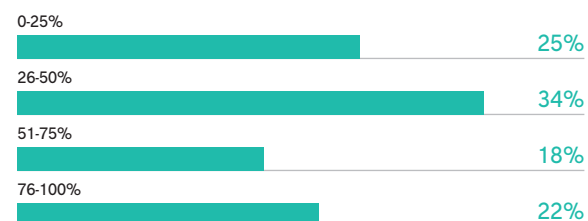
Autres activités liées à votre activité d'auteur ou autrice - Quelle proportion de votre temps avez-vous consacrée aux activités suivantes en 2019 ?

N=412



Autres activités professionnelles ou personnelles - Quelle proportion de votre temps avez-vous consacrée aux activités suivantes en 2019 ?

N=419



Les auteur·trices ont pu indiquer comment leur temps se partage entre trois grandes catégories : les activités de création en tant qu'auteur ou autrice, les autres activités liées à leur activité d'auteur ou autrice et leurs autres activités professionnelles ou personnelles.

L'activité de création n'occupe pas la plus large part dans l'agenda : sur 475 questionné·es, seul·es 21% estiment avoir consacré plus de 50% de leur temps à leur activité de création. Cette proportion est plus importante pour les auteur·trices de BD (42%).

La majeure partie des répondant·es consacrent un temps limité aux autres activités liées à l'activité d'auteur ou autrice, avec 72% qui y ont consacré moins d'un quart de leurs temps (0 à 25%) en 2019 et 24% y ont consacré entre 26 et 50% de leur temps.

Pour 40% des répondant·es, les autres activités professionnelles ou personnelles occupent plus de la moitié de leurs temps, ce qui peut indiquer que l'activité d'auteur·trice est « secondaire » du point de vue du temps qui y est consacré.

Ceci nous amène à la question de savoir si cette polyactivité est subie ou choisie.

Comme élément de réponse, 70% des polyactif·ves indiquent ne pas consacrer le plus de temps à l'activité à laquelle ils et elles souhaiteraient en consacrer le plus. 78% des polyactif·ves souhaiteraient consacrer le plus de temps à l'une des 6 activités d'auteur·trice proposées (écriture, illustration, etc.), mais ils ne sont que 59% qui indiquent effectivement consacrer le plus de temps à l'une de ces activités.

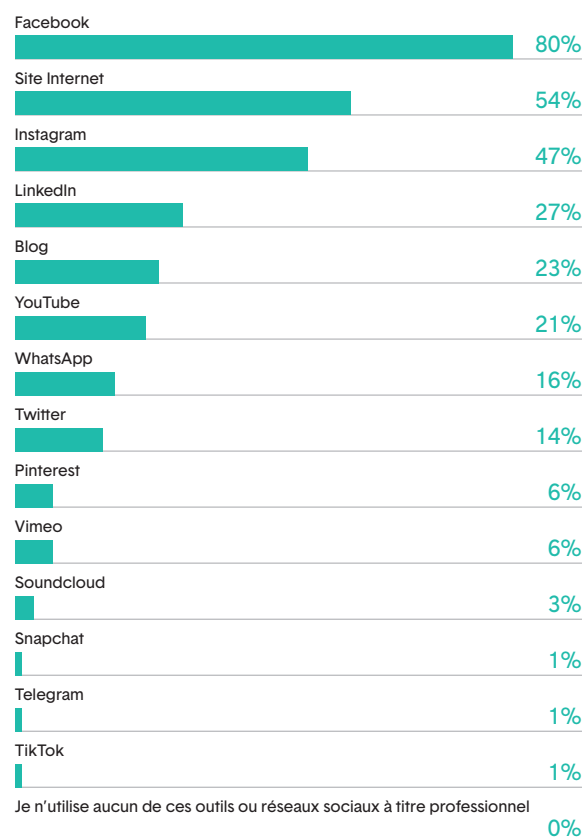
Les répondant·es pouvaient indiquer l'évolution du temps consacré aux activités d'auteur ou autrice entre 2014 et 2019. Une part importante (47%) indique que ce temps a (légèrement ou fortement) augmenté, 30% indique qu'il est resté stable et 23% qu'il a (légèrement ou fortement) diminué.

À noter que ces activités d'auteur ou autrice ont principalement lieu au domicile. 95% des répondant·es pratiquent leur activité à domicile avec des proportions très faibles (entre 2 et 7%) mentionnant d'autres lieux. Les auteur·trices de BD travaillent plus fréquemment en atelier partagé, une réponse mentionnée par 16% pour ce sous-groupe.

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LE NUMÉRIQUE

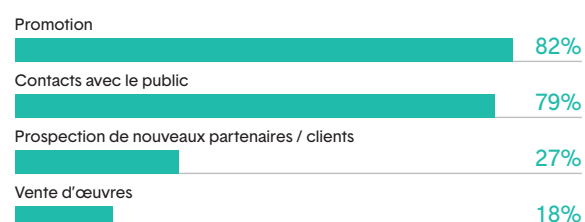
Quels outils numériques ou réseaux sociaux utilisez-vous à titre professionnel ?

N=382



Quel usage faites-vous des outils numériques ou réseaux sociaux que vous venez de citer ?

N=381



Si certaines ont recours à des attaché·es de presse ou à des *community managers*, la plupart des maisons d'édition de Belgique francophone ne possèdent pas la puissance économique nécessaire pour dédier exclusivement une personne à la gestion et animation de sites internet et de médias sociaux au profit de leurs auteur·trices. Quant aux concerné·es, ils et elles n'ont pas forcément les ressources nécessaires pour avoir recours à des agences spécialisées.

Nous avons demandé aux auteur·trices quelle était leur utilisation des outils numériques et réseaux sociaux à titre professionnel. Une très grande majorité (80%) des auteur·trices qui ont répondu à cette question est active sur Facebook et 47% sur Instagram. Notons aussi que 54% des auteur·trices utilisent un site internet pour communiquer vers leur public, ce qui représente un engagement non négligeable (gestion du site, coût, temps). Pour le reste, une grande partie des auteur·trices recourt à une utilisation croisée de différents réseaux sociaux, avec 35% qui utilisent 4 réseaux sociaux ou plus dans le cadre de leur activité.

Cette contribution à la promotion des livres peut se révéler chronophage et pose la question des prestations annexes à la création et de leur rémunération.

Une large majorité des auteur·trices qui utilisent les outils numériques et réseaux sociaux mentionnés indiquent que ceux-ci leur servent à promouvoir leur travail (82%) et à entretenir des contacts avec leur public (79%).

LES REVENUS

Les auteur·trices de la Fédération Wallonie-Bruxelles génèrent des revenus, pour une large part, dans des domaines proches de leurs centres d'intérêt. Nous allons aborder tout d'abord leurs revenus, toutes sources confondues, et ensuite seulement les revenus spécifiquement liés à leurs activités de création.

Revenus globaux

Les auteur·trices interrogé·es se situent dans des tranches salariales variées, avec 24% indiquant un revenu net mensuel inférieur à 1 000 €, toutes sources de revenus confondues. 47% indiquent un revenu net mensuel compris entre 1 000 € et 2 499 €. Un cinquième (20%) gagne plus de 2 500 € et 9% n'ont pas souhaité répondre à la question.

Insistons sur le fait qu'il s'agit ici de revenus toutes sources confondues. **Il est frappant de constater la proportion importante (24%) des auteur·trices qui indiquent un revenu mensuel net inférieur à 1 000 €,** ce qui peut être mis en contexte avec des données de Statbel sur la pauvreté¹⁰ : « En 2021, 12,7% de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire (AROP). Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.293 euros par mois pour une personne isolée. »

Il s'agit cependant ici de revenus personnels déclarés dans une enquête. Il se peut qu'un biais fausse ces résultats, car une partie des auteurs et autrices pourrait bénéficier du support d'un·e conjoint·e (70% des répondant·es font partie d'un foyer avec au moins 2 adultes). Ils et elles pourraient donc ne pas se situer dans une situation de pauvreté d'après l'une des définitions officielles lorsque le foyer est considéré, plutôt que l'individu.

Cependant, l'important demeure de cerner la condition de la création littéraire au sens large. Nuancer ces chiffres ne modifie pas le message principal. Les résultats indiquent clairement qu'une proportion non négligeable des auteurs et autrices interrogé·es dispose de revenus personnels limités.

Revenus tirés de l'activité de création

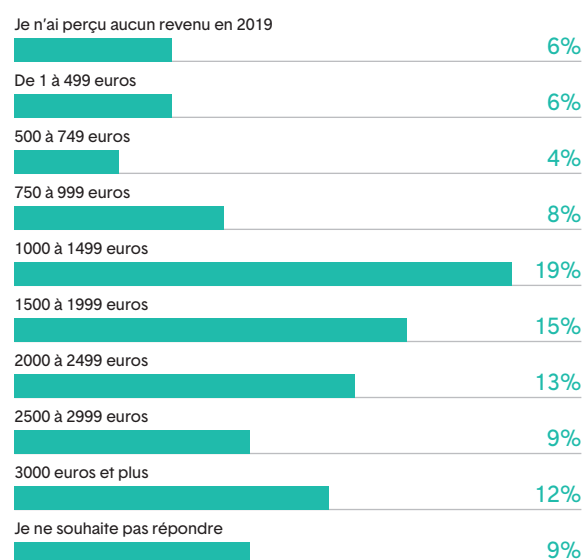
Les revenus que les auteur·trices tirent de leur activité de création sont par nature hétérogènes et instables. Ils sont logiquement plus réduits que les revenus toutes sources confondues puisqu'ils n'en constituent qu'une part.

Des revenus variables et instables

Les revenus des auteur·trices peuvent être directs (avances sur droits, droits d'auteur, commandes) ou indirects (bourses, prix, prestations diverses comme rencontres, articles, signatures, etc.)

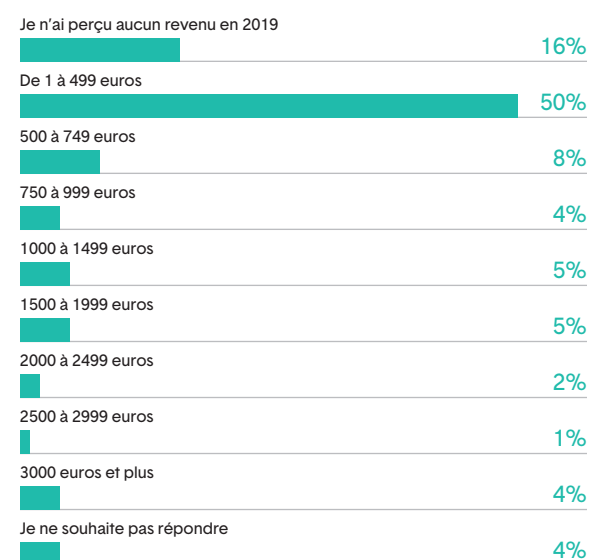
En pensant à toutes vos sources de revenus, quel était votre revenu net mensuel moyen en 2019 ? Par revenu net, nous faisons référence à votre revenu personnel après impôts et taxations diverses. Merci de prendre en compte toutes vos sources possibles de revenus (salaires, allocations sociales, rentes, etc.).

N=484



En pensant à vos activités d'auteur ou autrice de livre, quel revenu net mensuel moyen en avez-vous tiré en 2019 ? Par revenu net, nous faisons référence à votre revenu personnel après impôts et taxations diverses. Merci de prendre en compte toutes vos activités d'auteur ou autrice générant un revenu (droits d'auteur, rémunérations sur des publications, des créations ou des événements, aides publiques, etc.).

N=386



On voit ici immédiatement apparaître un frein quant à une stabilité éventuelle des revenus directs : les avances sur droits seront perçues l'année d'une parution, les droits d'auteur les plus élevés sans doute l'année suivante et, sauf cas exceptionnels, ces droits diminueront avec les années.

Les prestations secondaires, elles, se révèlent à la lecture des résultats comme ponctuelles. Elles sont inégalement rétribuées, selon des tarifs variables et souvent non rémunérées (voir les résultats de l'enquête sur les rémunérations pour des participations à des événements).

L'auteur·trice qui bénéficie de ce type de revenus ne peut donc pas les considérer comme stables ou même les anticiper dans un budget. Ainsi, 42% des répondant·es indiquent ne pas avoir perçu de revenus de leur activité d'auteur·trice de façon régulière depuis le début de leur activité.

L'évolution dans le temps est elle aussi hétérogène : les revenus issus de l'activité d'auteur·trice sont restés stables entre 2014 et 2019 pour 33% des répondant·es, ont (légèrement ou fortement) augmenté pour 35% d'entre eux et (légèrement ou fortement) diminué pour les 32% restants.

Des revenus faibles

Par rapport à la question des revenus liés à l'activité d'auteur·trice, **50%** des auteur·trices qui ont répondu à cette question (386 répondant·es) déclarent avoir perçu en 2019 **un montant mensuel moyen net entre 1 et 499 €, tandis que 16%** mentionnent n'avoir tiré **aucun revenu** de ces activités en 2019.

« **Quels revenus tire-t-on de son activité de création ?** » amène une première réponse claire : **pas de revenus suffisants pour pouvoir en vivre pour une majorité (66%) des répondant·es.**

En outre, on observe un écart très important entre la moitié de l'échantillon (50% exactement) qui dispose d'un revenu mensuel moyen net tiré de ses activités littéraires entre 1 et 499 € et les 7% qui perçoivent plus de 2 000 €.

Cette absence de revenus met en évidence que les activités indirectes, de type rencontres ou ateliers, ne compensent pas la perte ou la diminution des revenus directs. Pour être plus clairs : l'année où l'auteur·trice ne publierait pas et ne bénéficierait pas de droits d'auteur, les prestations secondaires liées à son activité ne lui permettraient pas d'améliorer son revenu. Or, c'est une logique de marché : l'actualité de la publication génère les demandes de rencontres et d'ateliers et vient apporter les droits d'auteur (sur les prestations secondaires, se référer ci-après à la part de revenus que les auteur·trices tirent des interventions publiques).

Les premiers chiffres glanés invitent à une réflexion de fond. Car l'on constate que les revenus très faibles de l'activité de création contribuent

sans doute à la paupérisation des auteur·trices désirant vivre de cette activité. Même s'ils ne constituent qu'une partie de leurs revenus globaux, ces chiffres ne leur offrent aucune perspective de vivre de celle-ci. Au contraire, ils constituent par les faibles montants rapportés un problème inhérent à celle-ci avec lequel il va falloir composer par rapport à soi, aux autres (familles, amis) et à la société en général (regard porté sur la création).

Des revenus hétérogènes

La déclaration de revenus d'un·e auteur·trice présentera une complexité de modérée à forte selon ses sources de revenus : droits d'auteur issus de Belgique et/ou de France ou d'ailleurs (avec ou sans exemption de la double imposition), bourse éventuelle (statut fiscal distinct), salariat intermittent pour projets (contrat via bureau social), défraiements (rencontres) ou même jetons de présence (participation active à la vie d'une association).

Une question cible la proportion de différentes sources de revenus d'auteur·trice avec 6 catégories possibles :

- > Rémunération pour une publication ou une création éditoriale ;
- > Revenus issus de droits d'auteur ;
- > Vente d'œuvres et produits dérivés ;
- > Rémunération pour des interventions publiques ;
- > Soutiens publics ou privés ;
- > Autres sources de revenus liées aux activités d'auteur ou autrice.

On parle bien ici de proportions du revenu net tiré d'activités d'auteur·trice en 2019 et non de proportions au sein du revenu global (ensemble des sources de revenus).

En regardant la proportion d'auteur·trices qui retirent plus d'un quart de leur revenu d'une même source, on remarque qu'il s'agit de 55% des répondant·es pour les droits d'auteur, 37% pour les rémunérations pour une publication ou création éditoriale, 21% pour les rémunérations pour des interventions publiques, 19% pour les autres sources liées à l'activité d'auteur·trice, 15% pour la vente d'œuvres et de produits dérivés et 12% pour les soutiens publics ou privés.

Ces résultats illustrent l'hétérogénéité des sources de revenus des auteur·trices. Les revenus sont générés par « tranches » d'activités diverses : une commande, des rencontres, un apport de droits, sont par nature fluctuants dans le temps et variables selon leur nature et même selon les personnes.

Les revenus liés à la participation à des événements

Seuls 21% des répondant·es indiquent obtenir plus d'un quart de leur revenu d'auteur·trice de leurs

interventions publiques. Ce résultat se comprend mieux en analysant les détails des rémunérations liées à des événements.

Les répondant·es pouvaient indiquer à quels types d'événements ils ou elles avaient participé en 2019, dans une liste comprenant les interventions publiques en bibliothèque, en librairie, en classe/milieu scolaire, en centre culturel, en festival/foire/salon, mais aussi les expositions, les séances de signatures/dédicaces et les autres événements liés à l'activité d'auteur·trice.

Les résultats sont contrastés, avec 21% des répondant·es qui indiquent n'avoir participé à aucun événement en 2019, tandis que 23% ont participé à au moins 6 événements d'un même type.

Ces chiffres de présence aux événements peuvent être liés à une actualité éditoriale : publication d'une nouveauté, obtention d'un prix, etc.

Un·e auteur·trice qui publie dans l'année percevra des droits d'auteur dans les deux années suivantes et aura donc plus de probabilité d'être mobilisé·e par des événements publics rémunérateurs ou non.

Pour spécifier ces chiffres par sous-catégorie : 23% ont participé à au moins 6 événements d'un même type en Fiction, en comparaison avec 30% en BD et 35% en Jeunesse.

Tous événements confondus, 29% des auteur·trices ont obtenu au moins une rémunération forfaitaire pour un événement en 2019, 9% au moins une rémunération horaire et 8% au moins une rémunération d'un autre type.

En revanche, 68% ont participé à au moins un événement sans être rémunéré·es.

Les répondant·es qui ont mentionné un type de rémunération ont pu indiquer les montants les plus bas et les plus élevés pour chaque type d'événement. Le tableau ci-contre présente les résultats pour les rémunérations forfaitaires, avec les médianes des montants les plus bas et des montants les plus hauts¹¹, ce qui donne une indication des fourchettes les plus typiques pour chaque catégorie. À noter que le montant le plus bas indiqué par les répondant·es était parfois 0 € et que le nombre de réponses est parfois limité.

Les rémunérations horaires pour des interventions publiques en classe/milieu scolaire font apparaître une médiane du montant le plus bas de 50 € et une médiane du montant le plus élevé de 62,5 € (sur 35 réponses). Ces chiffres sont 35 € et 70 € pour les interventions en centre culturel (7 réponses) et 40 € et 90 € en bibliothèque (7 réponses). Des très petits nombres de répondant·es ont mentionné une rémunération horaire pour les autres catégories, ce qui ne permet pas d'en tirer des conclusions.

Les RPI¹²

42 répondant·es déclarent utiliser le **Régime des Petites Indemnités**.

	Nombre de réponses	Médiane des montants forfaitaires les plus bas	Médiane des montants forfaitaires les plus élevés
Séances de signatures / dédicaces	18	50 €	150 €
Interventions publiques en bibliothèque	48	120 €	200 €
Interventions publiques en classe / milieu scolaire	38	100 €	240 €
Interventions publiques en centre culturel	42	110 €	200 €
Interventions publiques en festival / foire / salon	47	150 €	260 €
Interventions publiques en librairie	14	50 €	145 €
Expositions	9	150 €	300 €
Autre(s) événement(s)	12	80 €	190 €

¹¹ La médiane est la valeur qui sépare les 50% des réponses les plus basses des 50% les plus élevés. Une médiane de 50 € indique que 50% des auteur·trices ont indiqué moins et 50% plus que ce montant.

¹² Pour rappel, le RPI est un mécanisme de rétribution de l'activité artistique à petite échelle à but amateur, la somme versée étant considérée comme une indemnité allouée à titre de remboursement de frais et non comme une rémunération. Le recours au RPI se fait sous certaines conditions : la personne défrayée doit être titulaire d'une « carte artiste » allouée par la commission compétente. Le montant du défraiement ne peut dépasser 132,13 € par jour. Aucune retenue fiscale ou de cotisation sociale n'est opérée sur ce montant. Le titulaire d'une carte artiste ne peut dépasser 30 jours de RPI par année civile pour un montant qui ne peut être supérieur à 2 642,53 €.



L'auteur, l'autrice
et ses
partenaires

Quelle est la qualité de vos relations avec vos interlocuteurs et interlocutrices ?

Vers qui vous dirigez-vous lorsque vous avez besoin d'informations sur votre activité ?

Avez-vous déjà bénéficié d'un ou plusieurs soutiens publics ?

1.

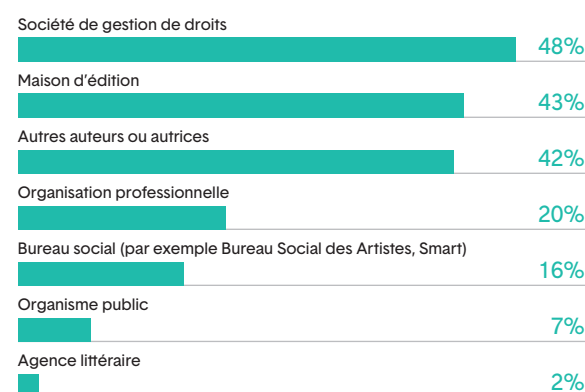
LA FILIÈRE DU LIVRE

Qu'appelle-t-on la filière du livre ?

La « filière du livre » est la succession d'activités qui va de la création (y compris les traductions) de l'objet livre à sa conception jusqu'à sa mise en vente, et à son achat ainsi qu'à son prêt public (papier ou numérique) par des bibliothèques. Elle inclut des acteur-trices très divers, mais dont les interrelations sont assez fortes pour qu'émerge une représentation commune de leur activité sous le terme de « filière ». Notons tout de même que le livre possède la particularité de rassembler des acteurs commerciaux et non commerciaux, ce qui peut brouiller dans certains cas le sentiment d'appartenance à un même secteur.¹³ Les principaux acteurs sont l'auteur-trice, l'éditeur, le diffuseur-distributeur, le/la librairie et le/la bibliothécaire. Au nombre de ces derniers s'ajoutent généralement d'autres acteurs, comme l'agence littéraire, la société d'auteurs et autrices, l'imprimerie, la représentation commerciale, le transport, etc.

Vers qui vous dirigez-vous lorsque vous avez besoin d'informations sur votre activité d'auteur ou autrice de livre ?

N=453



Dans le cadre de cette étude, nous nous intéresserons plus particulièrement aux relations des auteur-trices avec les librairies, les bibliothèques et les maisons d'édition.

Un-e auteur-trice est le premier acteur de la « filière du livre » (voir encadré ci-dessus). Il/elle est souvent à l'origine du projet éditorial. Il/elle investit dans sa création, ou à tout le moins son projet. Sans son travail, sa recherche et son imagination, sa force de langage ou son dessin original, sa maîtrise technique des contraintes du langage artistique choisi, il n'y aurait pas de livre.

Dans le cadre de son activité, les partenaires de l'auteur-trice sont multiples.

Quel regard portent-ils/elles sur ces relations professionnelles ? Comment les échanges et les expériences collaboratives sont-ils vécus ?

Premier constat : pour une part significative des répondant-es, les échanges et expériences collaboratives sont vécus de façon positive.

La relation aux associations professionnelles est bonne ou très bonne pour 64% à 84% des auteur-trices membres de l'association en question.¹⁴ 62% des auteur-trices disent entretenir une bonne ou très bonne relation avec leur maison d'édition principale et 62% avec leur agent-e¹⁵. 53% ont une bonne ou très bonne relation avec leur bureau social d'artistes (BSA) et 24% avec les pouvoirs publics.

Pour le bureau social, 38% indiquent avoir une relation ni bonne, ni mauvaise. Pour les pouvoirs publics, les deux réponses les plus fréquentes sont « Ni bonne, ni mauvaise » (35%) et « Ne sais pas / non pertinent » (29%).

Deuxième constat : les auteurs-rices s'adressent à des interlocuteurs multiples.

La question à choix multiple portant sur la recherche d'informations pertinentes sur leur activité révèle qu'elle s'opère de façon non exclusive : 48% se tournent vers une société de gestion de droits, 43% vers une maison d'édition, 42% vers d'autres auteur-trices, 20% vers une organisation professionnelle, 16% vers un bureau social et 7% vers un organisme public.

¹³ BAUDOIN (Nicolas), *Le contrat pour la filière du livre : kesako ?*, site du PIL.En, 08/12/2020. pilen.be/contrat-filiere-livre-definition

¹⁴ Pour toutes les associations ayant obtenu plus de 10 réponses.

¹⁵ Cette dernière relation ne concerne que 23 répondant-es.

2. LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, SOCIÉTÉS DE GESTION, BUREAUX SOCIAUX

Quelle est la différence entre une société de gestion de droits d'auteur et une association professionnelle ?

« Une association professionnelle permet de rassembler des hommes et des femmes exerçant le même métier. Elle permet d'échanger des pratiques, des expériences, de se former, de s'informer sur les nouveautés d'un métier, de nouer des contacts, etc.¹⁶ »

Les associations professionnelles créent du lien entre leurs membres et leur apportent divers conseils. Très souvent, ce sont des lieux où sont (re)pensés les fondamentaux d'une ou plusieurs professions et où les revendications peuvent prendre forme pour être défendues dans d'autres instances. Elles sont reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet effet.

Les sociétés de gestion de droits des auteur-trices se distinguent des associations professionnelles par leur activité de collecte, distribution et gestion des rémunérations de droits d'auteur. Elles développent des activités aussi dans la défense des droits, qu'ils soient économiques ou moraux, ainsi que dans la formation et la représentation professionnelle de leurs membres.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines organisations combinent les deux statuts : c'est le cas de plusieurs sociétés de gestion de droits qui sont agréées comme associations ou fédérations professionnelles, telles que la Scam, la SACD et la Sabam. À ce titre, elles siègent au sein des Chambres de Concertation, notamment celle des Écritures et du Livre (CCEL). D'autres organisations ne gèrent pas de droits, mais associent des auteur-trices selon des critères différents : l'ABDIL, l'AEB et l'AREAW en sont des exemples.

Un-e même auteur-trice appartient souvent à plusieurs de ces organisations professionnelles.

Les associations professionnelles, les sociétés de gestion de droits d'auteur et les bureaux sociaux¹⁷ font partie des acteurs qui apportent un soutien juridique, administratif et informatif ou financier à l'auteur-trice.

Sur l'échantillon global, 406 personnes ont répondu être membres d'une association professionnelle et/ou d'une société de gestion des droits d'auteur, soit 84% de notre échantillon. Parmi ces répondant-es, 111 (27%) faisaient partie d'au moins une association professionnelle hors gestion de droits (AEB, ABDIL ou AREAW). Ces pourcentages pourraient être biaisés par le fait que différentes associations et sociétés mentionnées ont participé à la diffusion de l'étude.

Les auteurs-trices pouvaient indiquer dans un champ libre ce qu'ils/elles souhaiteraient voir changer dans leur relation avec ces différents interlocuteurs.

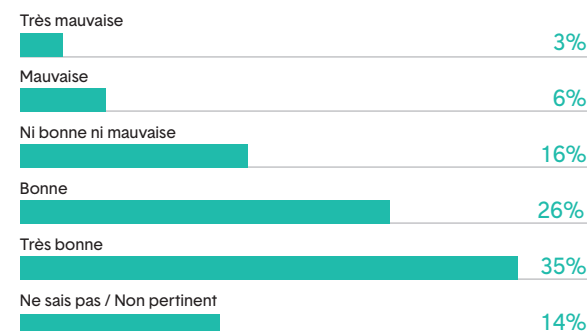
18 commentaires sur 264 font écho d'un certain mécontentement concernant les relations entretenues avec une société de gestion de droits et 7 commentaires sur 264 avec une association professionnelle.

Les mécontentements évoqués en commentaires portent sur le manque de réactivité, la difficulté d'obtenir des réponses claires et la complexité administrative, en regard d'un manque de temps certain en ce qui concerne les sociétés de gestion de droits. Quant aux associations professionnelles, les personnes négatives regrettent l'entre-soi, l'immobilisme qu'elles y perçoivent et revendiquent davantage d'ouverture de leur part.

3. LES MAISONS D'ÉDITION

[Maison d'édition principale]

Quelle est la qualité de vos relations avec les interlocuteurs ou interlocutrices suivant-es ? N=442



Les **maisons d'édition** collaborent avec l'auteur-trice dans le processus de fabrication et de publication vers les publics de son œuvre. Elles travaillent avec lui/elle la mise en perspective et l'affinement de son manuscrit et en assurent l'exploitation permanente et suivie, selon les usages.

En ce qui concerne les relations entre les auteur-trices et leur maison d'édition principale, 61% estiment qu'elles sont bonnes à très bonnes, 9% mauvaises à très mauvaises, 16% sont neutres (ni bonnes, ni mauvaises) et 14% ne savent pas et/ou pensent que ce n'est pas pertinent pour leur situation.

Au sein des commentaires ouverts, 37 commentaires sur 264 font part de relations négatives avec une maison d'édition. Les éléments qui reviennent le plus souvent sont le manque de professionnalisme et de réactivité de leurs interlocuteur-trices, ainsi que le manque de transparence au niveau des informations, des chiffres de ventes et d'explications à propos des clauses et implications des contrats signés.

« La relation aux éditeur-trices est la difficulté majeure pour moi. Comment trouver ceux qui pourraient accueillir mon travail de manière enthousiaste ? Comment bénéficier d'un contrat clair ? D'un paiement des droits d'auteur annoncés ? »

(femme, 46-65 ans)

« J'aimerais une maison d'édition plus professionnelle, avec un suivi régulier, qui s'intéresse véritablement à l'œuvre à publier. (Mais cela arrivera peut-être). »

(homme, 18-45 ans)

¹⁶ Voir Site de l'ABD BVD Association belge de Documentation-Belgische Vereniging voor Documentatie : www.abd-bvd.be/fr/a-propos/association-professionnelle/

¹⁷ Par « bureaux sociaux » nous entendons des structures exerçant des fonctions de secrétariat social tel que la Smart ou le Bureau Social des Artistes.

Les pouvoirs publics, interviennent en tant que soutiens financiers au travers de bourses, de résidences et d'appels à projets.

196 personnes, soit 40% de notre échantillon, ont indiqué avoir déjà bénéficié d'un soutien public en général. Il est intéressant de constater qu'environ 8% de l'échantillon (37 personnes) indiquent avoir bénéficié d'un soutien financier venu de l'étranger. De plus petites proportions mentionnent des soutiens publics aux niveaux fédéral, provincial, régional, européen ou communal.

Selon les années (puisque'ils ne sont pas forcément renouvelés), ce type de financement représente une part du revenu de certains auteur·trices. En 2019, 88% des répondant·es ont indiqué que les soutiens publics ou privés représentaient entre 0 et 25% de leurs revenus d'auteur·trice net.

98% des répondant·es étaient éligibles pour une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles du point de la nationalité ou résidence, et 26% de l'échantillon (126 d'entre eux/elles) indiquent en avoir obtenue au moins une.

La bourse obtenue par le plus de personnes interrogées est celle de création en Littérature générale (25% sur les 126 ayant obtenu une bourse Fédération Wallonie-Bruxelles). 78% des auteur·trices Jeunesse et 71% des auteur·trices BD ont obtenu au moins une bourse Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur 315 répondant·es qui n'ont jamais bénéficié d'une bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 43% affirment ne pas être suffisamment informés par rapport à ces aides, 21% n'ont pas souhaité introduire une demande, 17% estiment la procédure trop complexe, 14% n'étaient pas éligibles et 11% pensent que les soutiens proposés ne correspondent pas à leurs besoins. Si les projets de 16% des répondant·es n'ont pas été retenus, d'autres n'avaient, selon leur auteur·trice, en revanche pas besoin de soutien (10%).

Les auteur·trices se déclarant être non-éligibles pouvaient indiquer pourquoi. Les raisons de non-éligibilité évoquées sont multiples, mais sont essentiellement liées aux différents critères demandés pour chaque bourse. Sur 44 commentaires, 13 mentionnent l'absence de publication sur support « livre », 12 des publications non conformes aux critères, 7 des publications en autoédition, 6 l'âge, 3 la perception de revenus pour une autre activité et 2 la nationalité ou résidence.

Les répondant·es ont aussi pu indiquer quels aspects des soutiens publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles devraient, d'après elles et eux, être améliorés. Sur 303 réponses, 92 (30%) mentionnent une meilleure accessibilité aux soutiens, une diversification et/ou une modification des critères, 72 (24%) mentionnent

« L'ouverture des soutiens aux jeunes auteurs, notamment à travers un accompagnement dans l'écriture des dossiers et une flexibilité de ce qu'est considérée une première publication (ex: reconnaître les publications/traductions collectives, les chapitres, les traductions/publications en langue autre que le français, ou encore les créations de la scène ou multimédia (scénario/livret d'opéra) comme publications légitimes et éligibles à la demande de bourses). »

(femme, 18-45 ans)

une meilleure communication et diffusion des informations par rapport aux soutiens, 62 (21%) une multiplication et revalorisation des soutiens, 49 (16%) mentionnent des aides à la promotion, 24 (8%) des aides pour trouver une maison d'édition, 15 des formations, conseils ou un accompagnement (5%) et 13 un statut d'auteur·trice ou artiste (4%).

Les commentaires ouverts mettent en lumière la difficulté ressentie à remplir les dossiers de demande d'aide et les attentes fortes exprimées par les « primo auteur·trices ».

« Si l'administration pouvait être moins administrative (mais c'est un vœu un peu idiot). Disons cela positivement : un peu plus d'humanité, de réel, de concret et moins de papiers. »

(homme, 46-65 ans)

« Avoir des personnes référentes pour être conseillé·e et aidé·e »

(autre, 18-45 ans)

« La procédure (de demande de bourse) devrait être simplifiée et les auteurs devraient pouvoir défendre leur projet en cas de refus. »

(femme, 18-45 ans)

« Je pense qu'il devrait y avoir des sessions d'information et d'aide à la préparation de dossiers. »

(homme, 66 ans et plus)

« Que les pouvoirs publics puissent aussi aider des primo auteurs, via pourquoi pas des bourses d'aide à l'édition d'un premier ouvrage (actuellement, il faut avoir déjà publié au moins un ouvrage pour pouvoir prétendre à une bourse). Travailler davantage sur l'émergence de nouveaux talents. »

(femme, 46-65 ans)

« Lisibilité des conditions et soutiens, ainsi que son accessibilité en tant qu'auteur débutant. »

(homme, 18-45 ans)

5.

LES AGENTS LITTÉRAIRES OU ARTISTIQUES

Le travail d'un auteur·trice ne se limite pas strictement à la création.

Outre les tâches administratives, comptables et relationnelles évoquées, il s'agit aussi de promouvoir son œuvre, ou son activité.

Pour ce faire, l'auteur·trice peut espérer mobiliser différentes ressources comme les **agences littéraires** ou les personnes dédiées à la promotion au sein de la **maison d'édition**.

Si le fait de faire appel à une agence littéraire pour tirer de meilleurs revenus de son travail est répandu dans les pays anglo-saxons, une telle collaboration est bien plus rare en France¹⁸ et en Belgique francophone. **Dans l'étude qui nous occupe, seul·es 23 répondant·es ont affirmé être représenté·es par une agence littéraire, 8 en Belgique, 9 en France et 6 dans un autre pays.**

Les agences littéraires sont envisagées par les auteur·trices tout à la fois comme des négociateurs et des pourvoyeurs de contrats, mais aussi comme des professionnels permettant d'obtenir une meilleure promotion.

« Je cherche un agent littéraire afin d'être recommandée à des maisons d'édition. »
(femme, 46-65 ans)

« Je souhaiterais être représentée par un agent »
(femme, 18-45 ans)

« La difficulté de trouver des éditeurs adéquats pour mes livres. Je voudrais vraiment pouvoir compter sur un agent littéraire qui ferait ce travail pour moi mais on me dit qu'il n'existe aucun agent littéraire en Belgique. Hélas. »
(femme, 46-65 ans)

« Donner aux auteurs/autrices la possibilité de payer un agent littéraire et une traduction de travail de leurs manuscrits en anglais pour utilisation dans les marchés du livre et contacts avec éditeurs non belges »

(homme, 66+ ans)

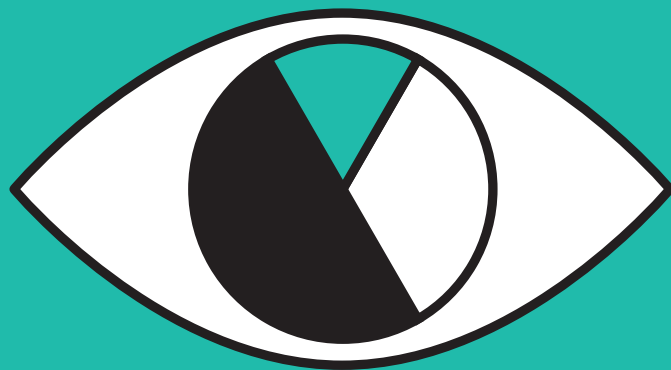
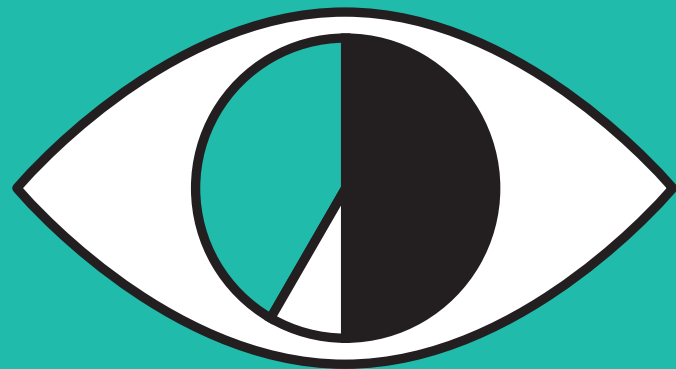
6.

LES ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUES, CENTRES CULTURELS, LIBRAIRIES

De nombreuses **structures publiques ou privées** contribuent à développer les relations entre l'auteur·trice et ses publics, via l'organisation de différentes activités comme des conférences de presse, des séances de dédicaces, des expositions, des lectures publiques, des rencontres scolaires, etc.

Les centres culturels, les bibliothèques, les librairies ou encore **les écoles** en font partie. En 2019, 51% des auteur·trices ont participé à au moins un événement en bibliothèque, école ou librairie.

Enfin, ne négligeons pas la part importante de l'entraide entre pair·es. Les auteur·trices sont ainsi nombreux à se tourner vers leurs homologues pour obtenir de l'information, pour savoir comment communiquer autour d'un livre, ou encore, pour être conseillé·es lors de la publication d'un ouvrage. Sur 453 répondant·es, ils sont ainsi 42% à faire appel à leurs pair·es pour obtenir aide et conseils.



Le regard
de l'auteur, l'autrice
sur son activité

Comment qualifieriez-vous votre activité d'auteur et d'autrice en quelques mots-clés ?

Quelles sont les éventuelles difficultés que vous rencontrez dans votre activité d'auteur et d'autrice de livre ?

Estimez-vous avoir déjà été victime de discrimination dans votre activité ?

Comment envisagez-vous votre futur en tant qu'auteur et autrice de livre ?

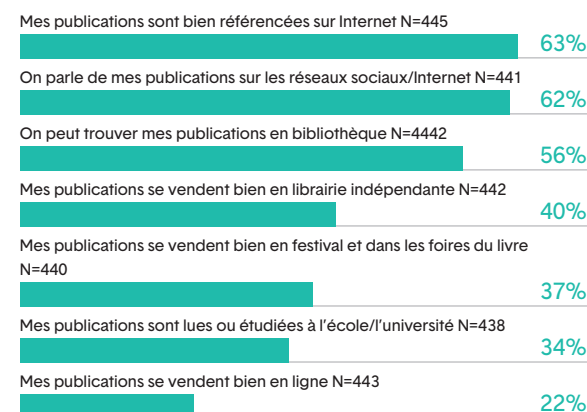
Le questionnaire diffusé s'est également attaché à approcher la perception que les auteurs et autrices ont de leurs activités.

1.

LES CHIFFRES

Pourcentage d'accord

Dans quelle mesure êtes-vous en pourcentage accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes au sujet de vos publications ? Merci de répondre en général.



Les auteur-trices ont été interrogé-es sur différentes affirmations liées à la diffusion et la vente de leurs publications.

Le résultat le plus marquant est la proportion importante de personnes qui répondent « Je ne sais pas » aux différentes questions, avec entre 13% et 33% ayant choisi cette réponse pour une des 7 affirmations et 33% qui ont choisi cette réponse pour au moins 2 propositions.

Les auteur-trices semblent bien mieux informé-es à propos de leur diffusion par l'intermédiaire d'Internet ou des bibliothèques : 63% d'accord pour « Mes publications sont bien référencées sur Internet », 62% pour « On parle de mes publications sur les réseaux sociaux/Internet » et 56% pour « On peut trouver mes publications en bibliothèque ».

Le niveau d'information par rapport aux ventes et à la présence à l'école/université semble plus faible avec plus de 20% de réponses « Je ne sais pas » pour ces propositions. 40% sont d'accord pour « Mes publications se vendent bien en librairie indépendante », 37% pour « Mes publications se vendent bien en festival et dans les foires du livre » 34% pour « Mes publications sont lues ou étudiées à l'école/l'université » et 22% pour « Mes publications se vendent bien en ligne ».

Les nuages de mots-clés et les
commentaires ouverts

Les répondant-es au questionnaire ont largement fait usage de la possibilité de laisser un commentaire quand elle leur était offerte. Ils / elles en ont profité pour affiner leurs réponses, mais aussi pour exprimer leur ressenti par rapport à leur situation. Plus de 400 commentaires ont ainsi été triés par sujets.

Un même commentaire peut correspondre à plusieurs thématiques. Les comptes proposés sont basés sur une classification manuelle, qui comporte par définition une part de subjectivité, mais ils donnent une idée générale de la fréquence à laquelle différentes thématiques sont abordées dans les commentaires.

Les questions ouvertes abordaient différentes thématiques :

- > « Activité » : Comment qualifieriez-vous votre activité en quelques mots ?
- > « Difficultés » : Quelles sont les éventuelles difficultés que vous rencontrez dans votre activité d'auteur ou autrice de livre ?
- > « Discrimination » (pour les personnes s'estimant victimes de discrimination) : Pouvez-vous décrire avec vos propres mots la/les discrimination(s) dont vous estimez avoir été victime ?
- > « Amélioration du soutien aux auteur-trices » : D'après vous, quels aspects des soutiens publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles destinés aux auteurs et autrices de livres pourraient être améliorés ?
- > « Relation aux partenaires » : Que souhaiteriez-vous voir changer (ou non) dans vos relations avec ces différent-es interlocuteurs ou interlocutrices ?
- > « Futur » : Comment envisagez-vous le futur en tant qu'auteur ou autrice de livre ?

Pour offrir une meilleure lisibilité, nous avons synthétisé ces apports sous deux formes :

1. les nuages de mots-clés,
2. la reprise de commentaires de deux types : d'une part, ceux qui reflètent au plus près des courants d'opinion ou de revendications majoritaires et d'autre part, quelques remarques plus isolées ou solitaires.

Nous avons extrait des commentaires (question par question) les mots qui apparaissent le plus fréquemment pour en tirer des nuages de mots-clés, en excluant les « petits mots » fréquents en français (le, la, et, etc.).

Les mots dont l'occurrence est la plus élevée apparaissent en couleur et en grande taille. À

mesure que leur fréquence d'apparition diminue, le mot passe en noir et sa taille décroît.

Ces nuages de mots rendent physiquement compte des pensées – parfois contradictoires – qui surgissent dans la tête des auteur-trices lorsqu'ils évoquent certaines problématiques. Certains mots présents dans les nuages semblent inévitables, d'autres pas. « Femme » est l'un des mots colorés de grande taille dans le nuage « Discrimination », par exemple, mais il y côtoie un mot peut-être moins attendu : « Travail ».

Constatons ici que deux mots : « **statut** » et « **temps** » se retrouvent chacun dans trois nuages. « **Temps** » figure dans les nuages : « Difficultés », « Amélioration du soutien aux auteur-trices » et « Futur ». « **Statut** » est présent dans les nuages « Relation aux partenaires », « Difficultés », « Amélioration du soutien aux auteur-trices ».

Des complexités, véritables sujets de réflexion, apparaissent ainsi : pour les auteur-trices, le temps engendre **un cercle vicieux** : « *la création ne me nourrit pas, il me faut gagner ma vie en dehors, pour cela je détourne du temps de la création, j'ai donc moins de temps à y consacrer, par conséquent j'en tire moins de revenus, il me faut donc travailler davantage en dehors de la création, etc.* »

Et le statut débouche sur **un paradoxe** : « *je suis reconnu, j'ai énormément de travail, un beau programme de publication, mais la société me considère comme un chômeur à plein temps, car c'est de cette allocation que je tire mon revenu.* »

Les commentaires ouverts sont une mine précieuse d'informations, une plongée dans ce qui agite la création, mais aussi ses conditions. Pour ne pas surcharger ce rapport de situations individuelles, nous avons sélectionné ceux qui nous ont paru les plus emblématiques. Un choix forcément subjectif, mais qui, nous l'espérons, esquisse un contour sensible de la profession.

Nous vous restituons ces commentaires sous différentes formes. Sur la question des éventuelles difficultés rencontrées dans leur activité, vous les trouverez réparties ci-dessous selon un scénario de parcours d'auteur et autrice en Fédération Wallonie-Bruxelles.

> L'entrée dans la filière du livre

L'entrée dans la filière soulève des questions parmi les auteur-trices : Quels sont les points d'attention ? Où se situer dans la filière ? Quels sont les droits concernés ?

L'ensemble des questions soulevées ne semblent pas pouvoir trouver pas réponse simple, réunies par un seul service ou dans un document unique.

« Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de formation sur le métier d'auteur, ce que cela implique, comment défendre nos droits, comprendre la chaîne du livre, etc. »
(femme, 18-45 ans)

Ceci indique que l'offre actuelle de formations reste insuffisamment connue.

Accès à l'édition et perception de ce milieu

21% des personnes interrogées évoquent la difficulté de trouver une maison d'édition et d'être publié à compte d'éditeur (sur 394 réponses).

« Le sentiment que le milieu de l'édition (de la littérature en général et des arts) est un milieu très fermé. Qu'il faut connaître les personnes-clefs. »
(femme, 46-65 ans)

« Le métier d'éditeur évolue beaucoup et laisse de moins en moins de place à la prise de risque, mais aussi à l'auteur en tant que personne, une manière de normalisation est rencontrée. »
(femme, 46-65 ans)

Mauvaises expériences une fois publié-e

12% des répondants et répondantes ont fait part d'une expérience négative avec une maison d'édition et des difficultés liées (sur 394 réponses).

« Les quelques expériences d'éditions de mes textes n'ont pas été très heureuses : souvent bâclées avec un manque de considération pour l'auteur-trice, le contrat arrive après l'édition, pas de bon à tirer ou aucune prise en compte de mes remarques avant l'édition, aucune rétribution, pas tenue au courant du nombre d'exemplaires vendus, etc. »
(femme, 18-45 ans)

> La diffusion et la promotion

Ces deux points concernent divers acteurs de la filière du livre : maisons d'édition qui, elles aussi, souhaiteraient un circuit de diffusion adapté à leur réalité et davantage de visibilité, mais aussi bibliothèques ou librairies, qui souhaiteraient mieux mettre en valeur une production belge francophone, voire locale, et s'estiment parfois mal informées par rapport à l'existant. L'importance de ce point, qui soutient les revenus, la viabilité ou la mission des uns et des autres, est cruciale.

Plus de 20% des répondant-es répondent « Je ne sais pas » par rapport aux ventes en librairie indépendante, en festival et foires ou en ligne. C'est dans ce contexte que 14% des personnes interrogées parlent de leurs difficultés liées à la promotion et diffusion de leurs œuvres auprès du public, mais également auprès des librairies, bibliothèques, institutions culturelles, etc. (sur 394 réponses).

Les difficultés connues en termes de référencement et d'absence de base de données complète de l'édition belge francophone ne sont certainement pas étrangère à ce résultat.

« Le manque de rayonnement de l'édition belge à l'étranger [...] »
(femme, 18-45 ans)

« Il me semble que le livre belge souffre d'un manque important de diffusion/visibilité – à l'étranger mais aussi en Belgique même – alors que le vivier d'auteurs et autrices est particulièrement riche... Avec mes collègues, nous en discussions dernièrement : le fait d'être publié en France augmente la diffusion/visibilité en Belgique... »

(femme, 18-45 ans)

> La médiatisation¹⁹

6% des personnes sondées regrettent leur invisibilité dans les médias et la presse et l'impossibilité de les toucher (sur 394 réponses).

« Difficultés de se faire connaître, même en Belgique, car les auteurs français sont plus mis à l'honneur par les médias. Sur les radios et télévisions publiques, ce sont très souvent les mêmes auteurs/chroniqueurs qui sont invités. »
(femme, 46-65 ans)

« En publiant en Belgique, les plus grandes difficultés de se faire connaître en France ; même en Belgique, les médias considèrent les auteurs qui publient en Belgique avec condescendance »
(homme, 66 ans et plus)

« Je fais ce métier depuis 30 ans. Mon revenu n'augmente pas malgré la somme croissante de mes livres, car le prix du livre n'augmente pas. »

(femme, 46-65 ans)

> Le statut

7% des sondé-es mettent en évidence les problèmes liés à leur statut précaire qui n'en est pas un et 9% un certain manque de reconnaissance, au niveau familial, professionnel et institutionnel (sur 394 réponses).

« Je suis aujourd'hui officiellement chômeur. Cela représente la majeure partie de mon revenu et ce grâce à quoi je vis. Or, je ne suis pas demandeur d'emploi. Je suis auteur à plein temps. Je suis un auteur pour qui ça marche bien qui plus est. J'ai un éditeur et du travail jusqu'à au moins 2024. Je suis sollicité par de nombreuses structures culturelles pour des commandes ou autres. Je suis exposé. Je suis publié. Je suis souvent mis en avant par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a un paradoxe très fort dans tout ça. »
(homme, 18-45 ans)

> Les revenus

25% des personnes interrogées dénoncent la faiblesse de leur rémunération (lorsqu'elle a lieu), son irrégularité et le fait qu'elle ne soit pas adaptée au travail effectivement accompli. Dans ce pourcentage, 9% évoquent même la précarité de leur situation actuelle due au manque d'argent.

« Rémunération aléatoire, irrégulière »
(femme, 66 ans et plus)

« Pour être créatif, il faut du temps, mais pour vivre il faut un minimum de revenus. Revenus qui ne cessent de baisser et qui nécessitent donc de consacrer du temps à autre chose. Dès lors avoir moins de temps de création fait baisser les revenus... qui réclament donc plus de temps à consacrer à d'autres choses... Bref, un système d'attrition ! »
(homme, 46-65 ans)

« Les difficultés sont de l'ordre de la survie, en fait. Si je ne vivais pas avec quelqu'un qui a un salaire tous les mois, même si ce n'est pas grand-chose, je ne pourrais tout simplement pas continuer mes activités. En tout, j'ai gagné 700 euros en RPI depuis le début de l'année. »
(femme, 18-45 ans)

« Il faut toujours avoir une longueur d'avance sur le(s) projet(s) suivant(s), pour pouvoir enchaîner immédiatement une fois un projet fini ou jongler avec plusieurs projets en même temps. »
(femme, 18-45 ans)

« En tant qu'auteur, lorsqu'on est chômeur, on doit barrer la case et donc perdre ses allocations de chômage pour faire une séance de dédicaces. »
(femme, 46-65 ans)

La déclaration des revenus

Plusieurs personnes font également mention de la difficulté de déclarer les dits-revenus comme en témoignent les commentaires suivants :

« Je me sens en porte-à-faux total avec mon statut de chômeuse, étant dans l'impossibilité de pouvoir déclarer mes petits contrats d'édition (qui ne comptent pas comme contrats de travail aux yeux de l'ONEM). Je travaille des jours entiers sans pouvoir le justifier légalement ni toucher une rémunération suffisante pour ce travail (sauf si un texte reçoit un prix, ce qui n'arrive pas tous les ans). Et je ne peux accéder au statut de chômeuse artiste avec mes contrats d'édition ni avec les contrats Smart (que je fais pour les lectures, épisodiques et pas toujours rémunérées non plus). Je bosse donc sans protection financière ou légale. »
(femme, 18-45 ans)

« En tant qu'auteure, je reçois des bourses d'écriture qui ne peuvent, malheureusement, pas être une preuve d'emploi ou une rémunération, je ne correspond à aucune case et c'est difficile de jongler avec cela. »
(femme, 18-45 ans)

4.

ÊTRE RESPECTÉ·E EN TANT QU'AUTEUR ET AUTRICE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Les auteurs et autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sentent-ils/elles discriminé·es ?

24 % des répondant·es estiment avoir été discriminé·e dans leur activité d'auteur·trice. C'est non négligeable.

Les raisons de cette discrimination ont également été abordées. La question était ouverte. Chacun·e était invité·e à inscrire de son propre chef les raisons d'une situation vécue comme discriminatoire.

Le simple fait d'être **auteur·trice**, mais également le fait d'être une **femme**, constituent les deux facteurs les plus souvent retenus comme sources de discrimination par nos répondant·es.

Les auteur·trices belges se sentent-ils/elles discriminé·es par rapport à leur condition, leur appartenance, leur genre ?

Étonnamment, les mots les plus récurrents dans le nuage issu de la réponse à cette question désignent, hormis les **femmes** qui se sentent visiblement discriminées pour leur genre, des raisons d'être discriminé·es : **travail** et **être auteur·trice** et surtout des **instances discriminantes** (le milieu, les jurys, les éditeur·trices et maisons d'édition, les médias et les journalistes, déjà présents dans les commentaires ouverts, qui resurgissent ici).

Les auteur·trices, qui occupent une position singulière dans la société et semblent se mouvoir dans un milieu intellectuel ou créatif tolérant, souffrent-ils des mêmes discriminations que celles présentes dans l'ensemble de la société ? En d'autres termes : le racisme, le sexisme, l'âgisme, sont-ils des plaies dans le monde du livre comme ailleurs ? Les réponses données aux questions suivantes donnent des indications.

28 personnes interrogées parlent de discriminations liées à leur statut social, la considération de leur activité comme un véritable métier par les institutions et leur entourage direct ou extérieur (sur 100 réponses).

« Différentes manœuvres de dissuasion (du FOREM, par exemple) de poursuivre dans la voie artistique (même quand on est auteur ayant publié à compte d'éditeur, qu'on a été primé...) »
(homme, 46-65 ans)

« Je dois souvent expliquer que je ne travaille pas bénévolement. Que ce soit pour la presse, l'édition ou les milieux scolaires. Trop souvent, on me demande de faire du bénévolat. À nous d'avoir le courage d'expliquer que nous exerçons un vrai métier. On nous négocie au rabais en permanence. »

(femme, 18-45 ans)

Être respecté·e en tant qu'auteur et autrice en Fédération Wallonie-Bruxelles



« Dans le cas d’une œuvre co-écrite avec un auteur (homme), il arrive fréquemment que les journalistes/libraires/sites de critique placent son nom en premier ou oublient carrément de me mentionner alors que je suis co-autrice du livre et que sur la couverture mon nom apparaît en premier, car classé par ordre alphabétique. Je ressens une invisibilisation comme si je n’étais pas autrice au même titre que mon co-auteur. Plusieurs demandes de dédicaces ou de rencontres lui sont adressées à lui sans que je sois dans la boucle. »

(femme, 18-45 ans)

« J’ai un rendez-vous avec mon accompagnant Actiris et il va falloir que je le convainque de juste me laisser tranquille parce que non je ne cherche pas du travail. Le marché de la bande dessinée est florissant. Quant à nous ? Nous n’avons pas de statut, nous n’avons pas de revenus, nous n’avons pas de considération, nous n’avons pas de protection sociale, nous n’avons rien. Nous sommes exploités. »
(homme, 18-45 ans)

« Se voir refuser un appartement, car on ne peut pas prouver que l’on gagne sa vie. »
(femme, 18-45 ans)

24 des personnes sondées se sentent discriminées par les médias, les professionnel·les du livre (les librairies plus particulièrement) et les prescripteur·trices littéraires (sur 100 réponses). Elles évoquent notamment la problématique de la « notoriété » ou non de l’auteur·trice, du sujet « vendable » ou non, etc.

« Le roman est édité par une petite maison d’édition (française en l’occurrence) qui ne dispose pas d’un service de distribution-diffusion. Comment se faire connaître un peu ? Les journalistes : nous ne recensons pas les ouvrages qui ne sont pas présents dans les grandes librairies. Les libraires : nous ne prenons pas en dépôt les ouvrages qui ne nous sont pas transmis par des distributeurs. »
(homme, 66 ans et plus)

« Comme dit ci-dessus, la discrimination principale vient des personnes vers lesquelles on se tourne pour faire la promotion de votre livre : journalistes spécialisés, personnes connues du grand public... Il y a parfois des réponses polies, mais sinon rien ! Si votre nom n’est pas déjà largement connu, vous n’êtes rien en termes de reconnaissance en tant qu’auteur. »
(homme, 66 ans et plus)

17 des personnes interrogées dans le cadre de cette question ouverte font part de discriminations vécues parce qu’elles sont des femmes (sur 100 réponses). Il peut entre autres s’agir d’attitudes ou de propos véritablement sexistes, du fait de ne pas attribuer un prix ou encore d’une certaine invisibilisation généralisée en raison du sexe de la personne. Notons que 3 personnes estiment avoir également été discriminées parce qu’ils sont des hommes (sur 100 réponses).

« D’être publiée par KDP Amazon me discrimine en tant qu’auteur en Belgique même si je suis connue aux USA et que j’ai été finaliste d’un prix littéraire. Il est temps de revoir les critères de définition de l’auteur. »
(femme, 46-65 ans)

« Remarques sexistes et ambiance lourde dans des festivals, qui font que je ne souhaite pas toujours y aller, et donc constitue un frein à la défense de mon travail et à sa promotion. Remarques sexistes liées à mon physique de la part d’un éditeur. Remarques attribuant la visibilité ou la popularité de mon travail au fait que je suis une femme, et que c’est donc pour ça que je serais mise en avant. »
(femme, 18-45 ans)

« Aucune résidence possible quand on est seule avec des enfants. »
(femme, 46-65 ans)

« Plus d’une fois, j’ai été victime du féminisme brutal qui règne aujourd’hui. J’ai été victime d’une discrimination en raison de mon sexe. Des bourses, des projets, des opportunités qu’on réserve aux femmes, et dont j’ai été écarté. »
(homme, 46-65 ans)

12 répondant·es mettent en évidence l’âge comme facteur de discrimination, qu’il s’agisse d’être « trop jeune » ou « trop vieux » notamment (sur 100 réponses).

« Certaines aides ne sont accessibles qu’aux jeunes, qu’aux vieux, qu’à ceux qui ont déjà publié, qu’à ceux qui en ont déjà obtenues, etc. »
(femme, 46-65 ans)

« Je trouve dommage que certains concours soient réservés à des auteurs jeunes ou n’ayant jamais été édités. »
(femme, 18-45 ans)

« De manière générale, je trouve très fatigant de faire de nombreuses demandes de bourses et de remarquer que les jurys sont majoritairement constitués d’hommes blancs, j’ai alors l’impression de devoir m’excuser dans mes dossiers de parler en tant que femme sur des sujets qui me touchent. On manque de diversité partout partout. Et chaque fois qu’il y a une majorité d’hommes blancs dans les jurys, les femmes, les personnes de couleur, les personnes LGTBQ, sommes finalement victimes de discrimination. »

(femme, 18-45 ans)

4 répondant·es dénoncent des faits de racisme et/ou de rejet lié à une appartenance à une minorité (sur 100 réponses).

7 sondé·es estiment qu’être un·e auteur·trice belge et/ou publié·e en Belgique actuellement constitue un frein pour leur carrière : publication, place dans les médias belges et français, dans les librairies, promotion internationale, etc. 7 parlent également d’un certain entre-soi existant dans le milieu littéraire et culturel belge qui ferait en sorte que la lumière ne soit réservée qu’aux mêmes personnes (sur 100 réponses).

« Être boudé par les libraires quand on publie dans de petites maisons belges »
(homme, 46-65 ans)

« J’ai l’impression que je publierais davantage si j’étais parisien... [...] »
(homme, 46-65 ans)

« Impression qu’il y a des “cénacles” littéraires auxquels les auteurs et autrices inconnus ou sans recommandation n’ont pas accès. »
(femme, 66 ans et plus)

aux livres, à l'écriture, aux publications, avoir un statut (on s'excuserait presque de la récurrence du mot qui ressurgit partout, mais le réel semble bien incompressible et incontournable de ce côté).

Ce futur, on le voit, ne se profile pas dans la seule forge de la volonté. Les auteur-trices espèrent être entendu-es et proposent des pistes d'amélioration en rapport avec les soutiens dont ils et elles peuvent ou pourraient bénéficier.

Les auteur-trices de la Fédération Wallonie-Bruxelles voient moins le futur comme une attente que comme la nécessité d'adopter une stratégie face à ce qui les attend. Parfois, cela se résume à trois mots : **il faut tenir**.

« Au jour le jour tant que l'envie et l'inspiration seront présentes. »

(homme, 66 ans et plus)

« Aucune idée. C'est un miracle permanent d'en vivre chaque jour. »

(homme, 46-65 ans)

« Honnêtement, j'essaie de faire un jour après l'autre et de ne pas trop penser au futur sinon j'imagine que je serais tétanisée. »

(femme, 18-45 ans)

Comme le dit l'un des commentaires, le futur s'envisage plutôt de façon pessimiste quand il s'agit des revenus. Face à cette difficulté, d'autres activités se développent...

« Je n'ai pas du tout envie de lâcher, c'est un métier que j'adore, mais je m'essouffle et la lutte financière est trop pénible. J'angoisse pour mon avenir et celui de mon enfant. Je ne cotise pas, je ne mets pas d'argent de côté. J'aimerais travailler davantage en collaboration avec les auteurs/autrices des livres que j'illustre, participer à des événements, intervenir dans des écoles, etc. »

(homme, 66 ans et plus)

« Je suis sceptique quant à la perspective de pouvoir vivre de mes œuvres. Le mieux que je puisse espérer, c'est peut-être en vivre à mi-temps. »

(femme, 18-45 ans)

« (...) Au vu de la situation actuelle, j'imagine tout de même un statut assez polyvalent, devoir faire plusieurs activités, en lien ou non avec ma pratique de l'écrit, pour subvenir à mes besoins. Un futur où je vivrai uniquement de mon écriture me semble peu probable. »

(femme, 18-45 ans)

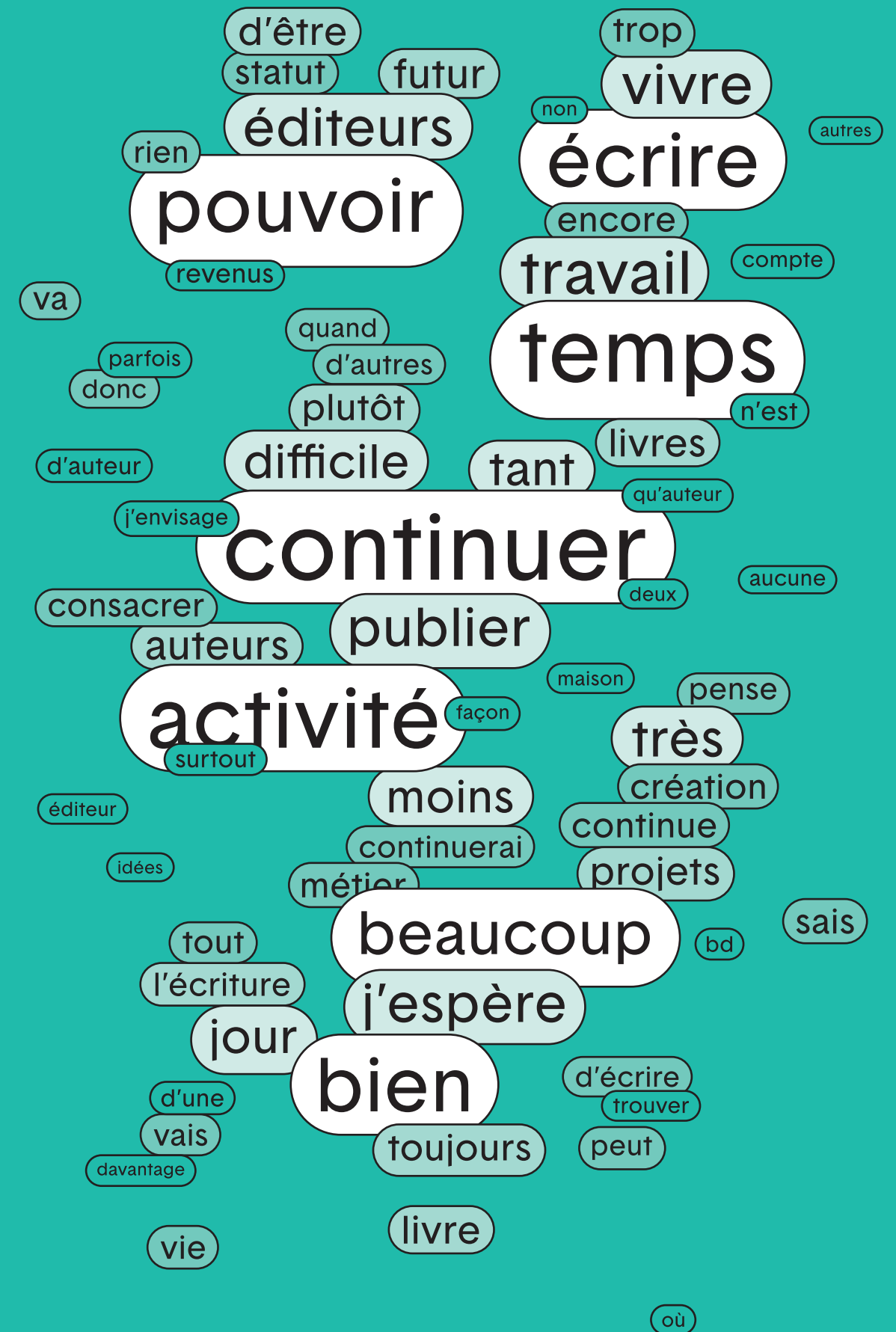
« À l'heure actuelle, je pense qu'il est important que je continue à développer mes activités paralittéraires (de scène, d'accompagnement à l'écriture, d'ateliers...) qui sont mes principales sources de revenus. »

(femme, 18-45 ans)

« Considérer de plus en plus la littérature comme une activité gratuite financée par mon activité non artistique indépendante, de façon à être totalement libre de mes choix créatifs, et pouvoir vivre n'importe où. »

(homme, 66 ans et plus)

Imaginer son futur en tant qu'auteur-trice



Étude réalisée et pilotée par l'asbl Bela

Président :

Tanguy Roosen

Directrice/Directeur :

Morgane Batoz-Herges et Frédéric Young

Comité d'accompagnement :

Joseph Bodson (AREAW), Patrick Devaux (AREAW), Cyril Elophe (ABDIL), Sylvie Godefroid (Sabam), Anne-Michèle Hamesse (AEB), Bruno Merckx (Service général des lettres et du livre/ Fédération Wallonie-Bruxelles), Laurent Moosen (Service de la Promotion des Lettres/Fédération Wallonie-Bruxelles), Isabelle Rey (Scam), Nadine Vanwelkenhuyzen (Service général des Lettres et du Livre/Fédération Wallonie-Bruxelles)

Questionnaire, récolte et confidentialité des données :

Séverine Guisset et Nathalie Lefèvre, SMCS (LIDAM), UCLouvain.

Étude et rapport :

Morgane Batoz-Herges, Nicolas Baudoin, Flore Debaty, Marie Depré, Séverine Guisset, Charlotte Heymans, Nathalie Lefèvre, Anita Van Belle, Frédéric Young

Mise en page :

William Togni – Take Shape Studio

Impression :

Click Click Graphics

Imprimé en janvier 2023